

L'ACTION NATIONALE

Volume LII, Numéro 3

— MONTREAL —

Novembre 1962

SOMMAIRE

ARTICLES

ÉDITORIAL : Histoire du mouvement

Richard ARÈS : Le recensement de 1961

François-Albert ANGERS : Le problème de l'électricité — III

Michel BROCHU : Transports et communications dans l'optique
d'un Québec indépendant

Jean GENEST : Le problème scolaire en France contemporaine

CHRONIQUES

L'ÉCONOMIQUE : Finances pour ou contre nous ?

LA LANGUE : Anglicismes

LES ÉVÉNEMENTS : Les dix millions du député — Élections provinciales —
Signes de maturité — Société de gestion d'Aubigny — Les élections
aux politiciens.

ENQUÊTE :

Économique et culture

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

Directeur : FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

Comité de rédaction : DOMINIQUE BEAUDIN - PATRICK ALLEN
- ARCHÉLAS ROY - JEAN GENEST
8100, boul Saint-Laurent, Montréal

Administration : Casier Postal 189, Station N, Montréal

Abonnements : \$5.00 par année. De soutien : \$10.00

Les articles de la revue sont répertoriés dans le Canadian Index, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, et dans la revue CULTURE.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1er VICE PRÉSIDENT : M. André Laurendeau

2e VICE-PRÉSIDENT : M. René Chaloult

SECRÉTAIRE ET ADMINISTRATEUR : M. Dominique Beaudin

TRÉSORIER : M. Paul-Émile Gingras

DIRECTEURS : M. le Chanoine Lionel Groulx, R.P. J.P. Archambault, s.j., Arthur Laurendeau, Gérard Filion, Jean Drapeau, Guy Frégault, Pierre Laporte, C.-E. Couture, R.P. Richard Arès, s.j., Rodolphe Laplante, Albert Rioux, Alphonse Lapointe, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Roland Parenteau, Jean Genest.

Où trouver L'Action Nationale ?

À MONTRÉAL : Dupuis et Frères, 865 est, rue Ste-Catherine
Librairie Déom, 1247, rue Saint-Denis
Librairie Ménard, 1564, rue Saint-Denis
Librairie Pony, 554 est, rue Ste-Catherine

À QUÉBEC : Librairie Garneau, 47, rue Buade
Librairie de l'Action Sociale Catholique,
Place Jean-Talon
Librairie du Quartier Latin,
111, rue Saint-Jean

À OTTAWA : Librairie Dussault, 170, rue Rideau

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.

Lucien Viau et associés

Comptables Agréés

CHAS. DESROCHES, C.A.

FERNAND RHEAULT, C.A.



210 ouest, boul. Crémazie

(ÉDIFICE GRANGER FRÈRES)

DU. 8-9251

LA CIE F.-X. DROLET

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Atelier Mécanique — Forge — Fonderie

Modelage — Soudure

Matériaux d'aqueduc et Bornes-Fontaines

245, rue du Pont,

Québec

Pour la collation

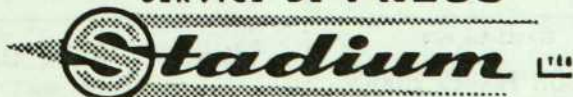
Savourez

LA CROQUETTE



BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

SERVICE DE PNEUS



Rechappage et Vulcanisation

Accumulateurs — Alignement de roues

Eugène Turcotte
Président

1871, rue DeLorimier
LA. 4-1177

André Trudeau
directeur-gérant

LES AMIS DE LA REVUE

R. GARON
CL. 9-9839

G. VEZINA
RA. 2-8534

GARON & VÉZINA

Latte métallique

7710, boul. Prévost
Ville d'Anjou, Qué.

BERNARD BENOÎT

Linoleum, Stores Vénitiens, Stores
de Toile, Rideaux, Draperies

11857 est, rue Notre-Dame
Pte-aux-Trembles — MI. 5-5159

BOURBONNAIS & PÉPIN

QUINCAILLERIE EN GROS
1575 est, rue Laurier, Montréal
LA. 6-4995

PAUL COULOMBE INC.

Chauffage à l'huile et au gaz
Air chaud — eau chaude
3338, rue Bélair, Montréal 38
RA. 2-8741-8246

ADRIEN COURVILLE (Courville & Fils)

Manufacturier de fourrure en gros
418, rue St-Sulpice, Montréal
AV. 8-7474

DENIS, Arcadius AVOCAT

86 nord, rue Wellington
Sherbrooke, Qué. - Tél. 2-4793

DORAIS, Jean-Louis AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques
VI. 5-1336

ÉTABLI EN 1870

WILSON FRÈRES ENRG.

Charlebois Frères, Props.

BOIS - CHARBON

HUILE À CHAUFFAGE

2537 est, rue Notre-Dame
Montréal

Dr Yvon Cloutier

Chirurgien-dentiste

3253 est, rue Beaubien

Bur. : RA. 2-2678

AIMÉ GALARNEAU & Cie

Comptables Agréés

237 ouest, boul. Saint-Joseph
Montréal — CR. 4-2534*

WE. 2-4955

ROLLAND GIROUX

BRÔLEURS À L'HUILE
2031, rue Saint-Antoine
Montréal

G.-E. HOUDE

MONTREAL OXYGEN ENRG.

4890, 5e avenue - Rosemont
LA. 4-6957

Huile "TERO" Enrg.

Huile à chauffage

Pierre Vincent, Montréal
1690, rue Gifford — LA. 6-3379

ANDRÉ LA RUE, C.C.S.

Courtier en assurances

3450 est, rue Jean-Talon
Montréal 38 — RA. 2-1627

LAVIGNE, C.E.

Courtier d'assurances

3750, rue Lacombe
RE. 9-1748

Maison H. ROY Ltée

ÉTABLIE EN 1898

Imprimerie

marcel perrier, président

Faire-part — Commercial

1419, rue St-Hubert, Montréal
VI. 9-2448

LA CIE ACADIA ENRG.

ENTRETIEN DE BUREAUX
LAVAGE DE VITRES, ETC.

2125, rue Masson

• Montréal LA. 2-0751

MANOIR SAINT-CASTIN

Lac Beauport
Québec

MAXIME Ltée

4140, rue St-Denis, Montréal 18
NETTOYEURS VI. 4-1158
• VI. 4-3619

CR. 1-6093

ERNEST PALANGE, O.D.
OPTOMÉTRISTE

• 441 est, rue Bélanger, Montréal

PHARMACIE MICHON

1361 est, rue Mont-Royal, Montréal
LA. 1-3659

• Roland Michon, Pharmacien

 **COMPONNETTE INC.**
J. BRASSARD, prés.

256 est, rue Ste-Catherine, Mtl

ROBILLARD, Michel
NOTAIRE

934 est, rue Ste-Catherine
849-9663

ÉMILIE ROCHETTE & FILS

Les spécialistes du tapis à Québec
Téléphone 2-5235
• 352, rue St-Vallier, Québec

LABONTÉ, LANDES,
GROULX et LABONTÉ
Notaires

3677, rue Adam
Montréal

• LA. 6-5517

Mario Du Mesnil AVOCAT

4 est, rue Notre-Dame, Montréal
UN. 6-6913

482, rue Victoria, Saint-Lambert
• OR. 1-9295

SÉGUIN, Paul-Émile
NOTAIRE

6726, rue St-Hubert
• CR. 1-8739

LA SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
des Trois-Rivières

Avez-vous un ami
qui aimerait s'inscrire
• dans la liste de nos mais ?

Toitures Permanentes Enrg.

Convertures en gravois - Ferblanterie
**RA. 2-9121
• 2525-A est, rue Jean-Talon

THERRIEN, F.-E., avocat

Ch. 400
33 ouest, rue St-Jacques, Mtl
• VI. 2-9768

WE. 5-6316

J.-M. Valade
Président

Parisian Laundry Co. Inc.

Buanderie et nettoyage
de qualité supérieure

3550, rue St-Antoine
• Montréal

CR. 4-3503

GÉRARD LEBEAU

Rembourseur d'autos, housses,
vitres, capotes d'autos
Le plus grand atelier
du genre au Canada

5940, rue Papineau
Montréal

• Succ. 6270 Upper Lachine

50e ANNIVERSAIRE

de

L'Action Nationale

Seriez-vous intéressé à participer aux manifestations proposées à la suite de l'éditorial ?

Oui

Non

Préféreriez-vous le banquet de célébration seulement ou une journée d'études sur les orientations futures ?

Banquet seulement

Avec journée d'études

Détachez cette page et retournez à

Casier Postal 189

Station N

Montréal

Nom de l'abonné

Adresse

.....

L'ACTION NATIONALE

Volume LII — Numéro 3

Novembre 1962

ÉDITORIAL

HISTOIRE DU MOUVEMENT

NOTE. — Le 25 septembre dernier, il y avait réunion spéciale au restaurant Hélène-de-Champlain pour inaugurer la célébration du cinquantième anniversaire du mouvement qui devait mettre sur pied L'Action Nationale. Cette première réunion, rendue possible grâce à la générosité de Son Honneur le Maire Jean Drapeau, qui a bien voulu se faire notre hôte, devait nous permettre d'exposer le travail de L'Action Nationale et ses difficultés à une centaine de personnalités du monde professionnel et du monde des affaires.

Voici la situation brossée par le directeur de la revue.



Nous nous trouvons réunis ici ce soir pour célébrer un 50^e anniversaire. Un 50^e anniversaire complexe et de rare éventualité : celui d'une oeuvre d'action intellectuelle qui a réussi, sans subventions gouvernementales ou sans le support d'aucun parti politique, à faire vivre une revue d'action politique et culturelle indépendante. C'est un exploit si peu commun, qu'en regardant autour de vous, vous n'en trouverez pas d'autre exemple au Canada français. Cette réussite étonnante nous la devons à deux hommes : deux prêtres comme il en faudrait plus : le R. Père Joseph Papin Archambault S.J. et le Chanoine Lionel Groulx. Il est malheureux que son état de santé n'ait pas permis au Père Archambault d'être avec nous ce soir pour que nous puissions lui rendre l'hommage qui lui est dû. Et nous nous réjouissons de voir le Chanoine Groulx toujours en pleine

activité intellectuelle après tant d'années de service à peu près exclusivement au service de la nation canadienne-française.

Voilà deux hommes que l'on a énormément critiqués tout au long de leur carrière active; deux hommes dont une certaine jeunesse, en ces dernières années, s'est plu à vouloir minimiser l'influence. Et pourtant, ne juge-t-on pas plutôt les arbres à leurs fruits ? Une chose est certaine, c'est que toutes les oeuvres que ces deux hommes ont créées — et elles sont nombreuses — sont des oeuvres qui ont duré. Les **Semaines sociales** et les **retraites fermées**, oeuvres du Père Archambault, ont aussi 50 ans ou plus. La **Maison Bellarmin** constitue comme une sorte de monument de pierre et d'hommes actifs, dévoués à la carrière d'apostolat social dont le Père Archambault a été l'initiateur dans son **École Sociale Populaire**. La chaire d'histoire de l'Université de Montréal et l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, ajoutés à toute une oeuvre historique qui a fait d'emblée du Chanoine Groulx notre plus grand historien, témoignent également de la valeur profonde du travail de ce grand fils de notre terroir. À considérer leur oeuvre et la sérénité dans laquelle ils l'ont accomplie, par opposition aux hurlements et aux déchainements déployés contre eux à diverses périodes de leur carrière, on pense irrésistiblement aux allégories des auteurs du Moyen-Âge, où le bien apparaît comme une force impassible et immuable contre laquelle toutes les agitations et les combinaisons de l'esprit du mal n'arrivent jamais à prévaloir.

Or dans **L'Action Nationale**, ces deux forces de la nature se sont combinées pour lui donner vie et chaleur. Il y a 50 ans à pareille date, l'oeuvre était en gestation dans le cerveau du Père Archambault, qui en préparait l'avènement par une série d'articles dans *Le Devoir* sur la situation de la langue française au Canada. En mars 1913, il fondait la Ligue des Droits du français, Ligue d'Action canadienne-française, puis Ligue d'Action Nationale. Rappelons le nom des pionniers-fondateurs : Révérend Père Papin-Archambault, Dr Joseph Gauvreau, décédé, Omer Héroux, retenu à la maison par la maladie,

Léon Lorrain et Anatole Vanier qui nous font également l'honneur d'être avec nous.

La Ligue des Droits du Français — qui fut en somme notre premier ministère officieux des Affaires culturelles — évolua assez vite vers l'idée que la défense de la langue française, son objectif immédiat, devait être élargie à la dimension d'une défense de la pensée française, de la civilisation française en Amérique dans toutes ses manifestations. C'est ce qui inspira à M. Omer Héroix l'idée d'une revue, qui fut fondée en janvier 1917 sous le nom de **L'Action française**. Quelques mois plus tard, en mars, l'abbé Lionel Groulx se joignait à la Ligue. Il devait, trois ans plus tard, prendre la direction de la revue et devenir, selon l'expression du Père Archambault, « le vrai chef de la Ligue, son théoricien et son animateur ». En 1921, l'organisation prenait forme juridique et se constituait en vertu de la 3e partie de la loi des compagnies sous le nom de Ligue d'Action française.

Depuis lors, il n'y eut dans la vie juridique de l'organisme que les changements de nom déjà indiqués. Quant à la revue, elle fit son chemin de croix, mais elle ne tomba qu'une fois pour des raisons financières en 1928, mais pour renaître en 1933 alors qu'Esdras Minville devint président de La Ligue d'Action Nationale. En dépit de multiples difficultés, elle n'a cessé de paraître depuis lors.

Or, en ce cinquantième anniversaire, quel bilan pouvons-nous dresser de cette oeuvre ? Il m'apparaît considérable, hors de proportion avec le tirage toujours assez limité de la revue, qui a varié considérablement entre moins de 1,000 et 5,000 lecteurs, selon l'efficacité des concours bénévoles obtenus pour l'organisation. C'est d'ailleurs cette conviction qui m'a moralement contraint de faire le sacrifice, majeur pour moi, d'accepter d'abord la présidence de la Ligue, puis la direction même de la revue à titre purement bénévole.

La Ligue a en effet constitué une équipe d'hommes qui, à toutes les époques de son histoire, ont élaboré ensemble un

corps d'idées et de principes formant la base de toutes les transformations saines auxquelles nous assistons actuellement dans notre monde politique et culturel. Ces idées, ils les ont transmises par la revue d'abord qui, lue par un groupe de lecteurs de qualité, ont été répandues dans tous les milieux où ceux-ci étaient actifs, par des cheminements qui nous étonnent sans cesse. De plus, presque tous les membres de la Ligue aux diverses époques, ont joué un rôle personnel important, d'abord dans le principal organe populaire de la pensée nationale Le Devoir, puis dans nos principaux organismes de promotion et de défense : Sociétés Saint-Jean-Baptiste, Chambres de Commerce, associations patriotiques et professionnelles diverses, aussi bien que dans nos institutions d'enseignement où leur message a toujours beaucoup influencé les jeunes générations.

Plus que tout autre organe, y compris Le Devoir où le journalisme quotidien ne favorise pas les textes de valeur fondamentale suffisamment élaborés et documentés, L'Action Nationale a contribué à former la pensée dans tous les domaines de l'action, aussi bien culturelle et politique qu'économique. La pensée qu'elle a ainsi diffusée n'était pas monolithique. Ce ne fut jamais une pensée de système, excluant toutes les options sauf une seule; et à cause de cela, ses différents collaborateurs n'ont jamais pu plaire aux partis ni aux chapelles. Mais ce fut une pensée bien assise sur le roc solide de certains principes directeurs, et partant de là à la recherche de formules de solution en accord avec les principes. Son objectif fondamental a toujours été de faire de la collectivité canadienne-française, une collectivité vivante, et pour cela éveillée au sens de la solidarité nationale tout particulièrement dans l'ordre politique et dans l'ordre économique. Le réveil des dernières années, la victoire quasi totale des idées de L'Action Nationale sur l'autonomie provinciale en dépit de la puissance des forces adverses et du fléchissement, un temps, même de nos plus forts appuis, l'impulsion considérable qu'a prise l'économie canadienne-française, en très grande partie en raison d'une prise de conscience des exigences nationales, voilà autant de signes qui paraissent nous justifier d'être fiers de l'oeuvre accomplie.



Doit-elle être continuée ? La question, nous vous la posons ce soir en même temps que nous célébrons les réalisations passées. Personnellement, je suis convaincu qu'il faut non seulement continuer mais intensifier l'effort. Il le faut parce que nous n'avons encore que commencé à nous réveiller et que bien des problèmes restent à résoudre convenablement si nous voulons rester fidèles à nos caractéristiques propres. Il le faut plus que jamais parce que ce réveil même suscite des contre-courants qui exigent une pensée encore plus lucide pour éclairer l'action.

À l'heure actuelle, en raison même du flux plus complexe des influences extérieures qui se sont infiltrées chez nous, **L'Action Nationale** reste plus nécessaire que jamais; car elle reste le seul organe qui, sans le moindrement renier un progrès auquel elle a tant contribué sur le plan de l'orientation des idées, veut intégrer ce progrès et le faire servir à l'épanouissement de nos valeurs traditionnelles de foi catholique, de civilisation personnaliste, d'initiative privée sous la souveraineté d'un État provincial fort et agissant, mais capable de distinguer entre le bien commun d'une collectivité de personnes libres, et l'embrigadement de toutes les forces sociales dans un étatisme débilisant sous un prétexte d'intérêt général mal compris.



C'est parce que j'ai pensé ainsi, en tout cas, que j'ai accepté le sacrifice — majeur pour moi je le répète — majeur parce que mon domaine propre serait de me consacrer totalement aux recherches économiques qui m'attirent davantage et dont nous avons aussi tant besoin, le sacrifice majeur dis-je, d'assumer la direction de la revue en attendant qu'un autre se montre disposé à continuer cette tâche indispensable avec la même détermination et la même conviction.

Peut-être est-il nécessaire que j'ajoute pour faire comprendre le sens de mon obligation morale que L'Action Nationale a été dès le début de ma carrière l'oeuvre à laquelle j'avais décidé de m'intéresser comme contribution à la vie civique de mon pays en marge de mon activité professionnelle.

En ce mois de septembre 1962 tombe, aussi, le 25^e anniversaire du 1^{er} article que j'ai écrit dans L'Action Nationale. Et depuis lors, il n'y a pas eu beaucoup de mois où je n'y ai pas eu un article. Membre de la Ligue et ainsi intimement mêlé à la Revue, les circonstances m'ont quasi imposé l'acceptation de la présidence de la Ligue, à laquelle je n'avais jamais aspiré. Quand mon prédécesseur à la direction de la revue dut l'abandonner à cause de ses autres occupations, le défaut d'autre candidat m'obligea à me poser la question suivante : est-il admissible que le président de la Ligue d'Action Nationale laisse tomber une oeuvre qui a tant d'années et tant d'états de service ?

● ● ●

J'ai donc pris la revue et demandé la réponse à nos abonnés et à nos amis les plus immédiats en ce qui concernait les graves difficultés financières où nous étions alors. La réponse est venue tout juste assez bonne pour m'empêcher d'abandonner, mais insuffisante pour assurer la prospérité de l'oeuvre. Tout le monde : directeur, administrateur, collaborateurs, travaille bénévolement. Les abonnés augmentent, mais notre dette n'arrive pas à descendre en bas de \$3,000 car les frais aussi augmentent. Nous tirerons le mois prochain à plus de 2,500 exemplaires, mais étant donné les frais d'impression aujourd'hui il faudrait tirer à 10,000 exemplaires pour tout solder. Car l'abonnement de \$5.00 ne nous vaut \$5.00 que pour nos amis les plus fidèles, qui ne nous causent aucun problème de perception. Les abonnements d'étudiants, nombreux, sont à \$2.50, presque au prix de revient partiel, et les autres abonnements nous coûtent commissions et frais de perception.

C'est dire que les difficultés financières imposent au directeur et à ses collaborateurs une tâche surhumaine, compte tenu de leurs autres obligations; et les empêchent de donner à la revue toute l'attention nécessaire à la qualité et à l'efficacité.

Nous vous soumettons le problème, car nous avons besoin de vous pour le résoudre. Il faudrait vraiment qu'un groupe d'élite voit comme nous, non seulement l'importance

de la survie mais de la vie d'une telle revue; et consente, non pas à faire un don de charité, mais un investissement d'action intellectuelle à portée pratique en longue période. Je dis bien à portée pratique, car une action du genre de la nôtre a fortement contribué à orienter et continuera à accentuer l'orientation, vers les sources de production, de commerce et de finance privée canadiennes-françaises, du pouvoir d'achat et d'épargne de la collectivité. À mon sens, nous aider c'est pour les milieux d'affaires canadiens-français un investissement du type dépenses d'organisation ou dépenses de publicité de soutien.

Les fonds que nous voudrions voir se constituer grâce à votre appui ne servirait d'ailleurs pas uniquement à assurer la continuation du travail actuel, c'est-à-dire combler des déficits toujours renaissants. Tout d'abord, je puis vous garantir que le directeur actuel de la revue n'en tirera aucun avantage pécuniaire. Au point où j'en suis dans ma carrière et avec mes charges familiales en décroissance, je n'ai plus besoin pour vivre que mon travail supplémentaire à L'Action Nationale soit rémunéré. Si un directeur payé doit s'installer à L'Action Nationale, pour s'en occuper à plein temps, ou à temps partiel régulier, — ce qui serait souhaitable — ce sera mon successeur. Dans les circonstances actuelles, il est d'ailleurs indispensable qu'il en soit ainsi, pour que vous soyez bien assuré que je ne prêche pas pour ma paroisse et que c'est bien la revue qui profitera de votre collaboration.

Mais au surplus nous voulons aller de l'avant. L'expérience de 50 ans prouve qu'il y a un marché pour L'Action Nationale. Un marché spontané d'abord, qui lui a permis de survivre alors que presque toutes les autres expériences semblables sont mortes. Et cela sans aucune organisation systématique pour la mise au point de laquelle la mise de fonds initiale a toujours manqué. Il paraît alors évident à l'économiste, comme ce le serait je pense à n'importe quel spécialiste en études des marchés, que le nombre des abonnés pourrait être considérablement accru si nous disposions d'une organisation efficace pour couvrir le marché. Mais chacun de ceux,

ici, qui ont quelque expérience dans ce domaine sait que l'établissement d'un tirage valable exige un investissement relativement important même pour les revues commerciales. D'ailleurs, chaque fois que nous avons eu l'avantage de profiter des services — nécessairement bénévoles — d'un organisateur actif, notre tirage s'est tout de suite considérablement accru. Mais justement à cause du manque de capital de base, nous ne pouvions obtenir indéfiniment les services d'un organisateur de ce genre; et les progrès réalisés ainsi s'amenuisaient ensuite graduellement faute de soutien.

Naturellement, un tirage accru et un plus grand intérêt de la part des annonceurs — même si ce genre de revue ne peut aspirer aux grands tirages populaires — apporterait des revenus qui pourraient être utilisés pour intéresser plus de collaborateurs de qualité à la revue et retenir les abonnés par la valeur accrue du produit. Ainsi pourrions-nous espérer rendre la revue viable par elle-même après un certain temps.



Nous avons préparé le terrain pour une telle expansion. Avec le numéro de septembre, **L'Action Nationale** se présente sous un jour plus attrayant, dans un format agrandi qui lui donne davantage le caractère grande revue, et qui se prête mieux aux développements physiques que réclament l'importance et l'urgence des multiples problèmes de l'heure.

Si vous êtes comme nous d'avis que l'oeuvre est nécessaire, qu'elle est bien dans l'intérêt de la collectivité canadienne-française dont vous êtes solidaire et au succès de laquelle est liée votre propre prospérité, vous accepterez, je pense, notre conviction qu'il n'est plus raisonnable qu'au cours du prochain demi-siècle, seuls ceux qui font carrière dans le travail intellectuel doivent la supporter dans des conditions pénibles de leur temps supplémentaire au-delà des tâches quotidiennes, et en passant une grande partie de ce temps non pas à leur travail propre, mais aussi bien à faire face de peine et de misère aux problèmes financiers et administratifs pour lesquels ils n'ont pas toujours d'aptitude.

Si vous pensez comme nous, inutile de vous dire que nous serions très heureux de rendre des comptes à nos souscripteurs, sur l'utilisation que nous pourrions faire de l'argent qu'ils nous confieraient. Bien plus, nous serions encore plus heureux de voir se former un **comité d'administration et d'amis** de qui pourraient dépendre toutes les tâches administratives qu'ils voudraient bien assumer ou qui, à tout le moins, pourraient servir d'intermédiaire entre nous et les hommes de la pratique.

Une seule chose nous importe à nous, dans nos convictions. C'est qu'une fois l'orientation générale de la revue établie — et cela est déjà assez clairement fait — la direction de la revue reste libre et indépendante pour faire son travail d'idée.



À la suite de cet exposé, le Docteur Jacques Genest, président de la Fondation Lionel Groulx, proposa que les personnes présentes songent immédiatement à aider L'Action Nationale et, en particulier, contribuent à la libérer de la dette en cours. La générosité de l'assistance permit immédiatement de recueillir la somme de \$2,000.

En mars 1963, nous nous proposerions de célébrer d'une façon toute spéciale la date précise de fondation de L'Action Française, donc de L'Action Nationale. Notre idée serait d'offrir à tous nos abonnés et amis l'occasion de se rencontrer en un banquet, au prix de \$10 par personne, prix qui combinerait, à un repas de haute qualité, une part de contribution à l'amortissement final de notre dette.

Nous serions très heureux de connaître dès maintenant à ce sujet la réaction de nos abonnés. Combien seraient prêts à venir à une telle fête ? Seraient-ils intéressés uniquement à un banquet avec conférencier invité ? Ou préféreraient-ils en faire au surplus l'occasion d'une journée d'études sur le passé et l'avenir de L'Action Nationale ? Auraient-ils des suggestions à nous faire ?

(Voir page 196)



LE RECENSEMENT DE 1961

par Richard Arès

Le Bureau fédéral de la Statistique commence à publier les premiers résultats du recensement de 1961. Ils nous permettent de faire le point, de dénombrer nos forces et nos faiblesses du point de vue numérique. Voici, pour commencer, quelles sont actuellement nos positions *selon l'origine ethnique* (l'origine du père) dans l'ensemble du Canada et dans la province de Québec.

I — POSITIONS ETHNIQUES AU CANADA

Donnons tout d'abord une vue d'ensemble de la composition ethnique de la population canadienne.

	Nombre	Pourcentage
Britannique	7,996,669	43.8%
Français	5,540,346	30.4%
Allemand	1,049,599	5.8%
Ukrainien	473,337	2.6%
Italien	450,351	2.5%
Néerlandais	429,679	2.4%
Scandinave	386,534	2.1%
Polonais	323,517	1.8%
Juif	173,344	1.0%
Russe	119,168	0.7%
Autre européen	711,320	3.9%
Asiatique	121,753	0.7%
Indien et esquimau	220,121	1.2%
Autres	242,509	1.3%
Total	18,238,247	100.0%

Ce premier tableau nous permet de situer l'élément français dans la mosaïque canadienne; les Britanniques dominent toujours, mais les Français occupent la deuxième place en importance. Britanniques et Français forment 74.2% de la population canadienne; c'est une di-

minution, car en 1951 ce pourcentage s'élevait à 77.7%, et 80.0 en 1941.

Un petit voyage dans le temps nous fera connaître les progrès de l'élément français au Canada.

TABLEAU 2
Progression numérique, avec taux d'accroissement
de l'élément français

<i>Année</i>	<i>Nombre</i>	<i>Augmentation numérique</i>	<i>Taux d'accroissement</i>
1763	65,000		
1871	1,082,940	1,017,940	
1881	1,298,929	215,989	21.2%
1901	1,649,371	350,442	26.9%
1911	2,061,719	412,348	25.0%
1921	2,452,743	391,024	19.3%
1931	2,927,990	475,247	19.3%
1941	3,483,038	555,048	18.9%
1951	4,319,167	836,129	24.0%
1961	5,540,346	1,221,179	28.3%

Durant les derniers dix ans, les Canadiens d'origine française ont augmenté leurs effectifs de plus d'un million, soit 1,221,179, ce qui représente un taux d'accroissement de 28.3%. Mettons ce taux en regard avec celui des autres groupes ethniques.

TABLEAU 3
Accroissement des groupes ethniques de 1951 à 1961

	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Italien	198,106	195 %
Allemand	429,604	69 %
Hollandais	165,412	62.6%
Polonais	103,672	47.2%
Scandinave	103,510	36.6%
Indien et esquimau ...	54,514	32.9%
Russe	27,889	30.6%
Français	1,221,179	28.3%
Ukrainien	78,294	19.8%
Britannique	1,286,984	19.2%
Autres groupes européens	364,966	105.4%
Autres groupes	64,088	28.7%
Total	4,228,818	30.2%

Tableau révélateur! Le groupe britannique accuse le plus bas taux d'augmentation; le groupe français se classe un peu mieux, mais loin derrière les Italiens, les Allemands, les Hollandais et les autres groupes européens. Pour mieux saisir la portée du phénomène démographique en cours, soulignons que si l'augmentation numérique des Britanniques a été de 1,286,984 et celle des Français de 1,221,179, l'accroissement total des autres groupes pris ensemble se monte à 1,720,655, ce qui veut dire que désormais ces groupes augmentent numériquement plus que le groupe britannique ou que le groupe français.

Les Canadiens français, eux, doublent leurs effectifs tous les quarante ans environ, comme le montre le tableau suivant.

TABLEAU 4

La population d'origine française double tous les 40 ans

1871	1,082,940	1911	2,061,719
1881	1,298,929	1921	2,452,743
1901	1,649,371	1941	3,483,038
1911	2,061,719	1951	4,319,167
1921	2,452,743	1961	5,540,346

Depuis 1921, l'élément français a plus que doublé ses effectifs; il a même pris une avance de plus d'un demi-million. Son pourcentage dans l'ensemble du pays toutefois a quelque peu diminué durant la dernière décennie, tout comme celui du groupe britannique d'ailleurs. À ce sujet, voici comment a évolué la situation de l'un et de l'autre groupe depuis la Confédération.

TABLEAU 5

Pourcentage de la population canadienne détenu par
trois groupes depuis la Confédération

Année	Groupe français	Groupe britannique	Autres européens
1871	31.1%	60.5%	
1881	30.0	58.9	
1901	30.7	57.0	8.5%
1911	28.6	55.5	13.1
1921	27.9	55.4	14.2
1931	28.2	51.9	17.6
1941	30.3	49.7	17.8
1951	30.8	47.9	18.2
1961	30.4	43.8	22.5

Depuis 1941, le groupe français maintient ses positions à un peu plus de 30%, tandis que le pourcentage du groupe britannique va constamment en diminuant et que celui des autres groupes européens ne cesse d'augmenter. Pour saisir cette évolution, jetons un coup d'oeil sur quelques chiffres fournis par différents recensements.

TABLEAU 6

Comparaison numérique entre les divers groupes ethniques
depuis la Confédération

	1871	1951	1961
Britannique	2,210,502	6,709,685	7,996,669
Français	1,082,940	4,319,167	5,540,346
Allemand	202,991	619,995	1,049,599
Ukrainien	—	395,043	473,337
Italien	1,035	152,245	450,351
Hollandais	29,662	264,267	429,679
Scandinave	1,623	283,024	386,534
Juif	125	181,670	173,344

Depuis 1871, la population britannique s'est un peu plus que triplée, tandis que la française et l'allemande se sont quintuplées. Quant aux Italiens, leur progression a été phénoménale, surtout durant la dernière décennie.

Voyons maintenant comment se répartit actuellement la population d'origine française dans les différentes provinces canadiennes, en d'autres termes, où sont et habitent les 5,540,346 Canadiens d'origine française en 1961.

TABLEAU 7
Répartition par provinces de la population d'origine française

<i>Provinces</i>	<i>1961</i>		<i>1951</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
Terre-Neuve	17,171	0.31	9,841	0.2
Ile-du-P.-Ed.	17,418	0.31	15,477	0.36
Nouv.-Ecosse	87,883	1.58	73,760	1.7
N.-Brunswick	232,127	4.19	197,631	4.6
Québec	4,241,354	76.55	3,327,128	77.1
Ontario	647,941	12.05	477,677	11.05
Manitoba	83,936	1.34	66,020	1.5
Saskatchewan	59,824	1.08	51,930	1.2
Alberta	83,319	1.34	56,185	1.3
Colombie	66,970	1.21	41,919	0.96
Yukon et Territoires	2,403	0.04	1,599	0.03
Canada	5,540,346	100.00	4,319,167	100.00

La population d'origine française a le gros de ses effectifs dans le Québec (76.55%), que suivent de très loin l'Ontario (12.05%) et le Nouveau-Brunswick (4.19%), ces trois provinces groupant ensemble 92.79% de tous les Canadiens d'origine française. Il faut signaler la progression rapide de l'élément français en Ontario: plus de 270,000 unités en dix ans. La proportion québécoise diminue lentement (en 1941, elle était de 77.5%, en 1951, de 77.1%, en 1961, de 76.55%, alors que le pourcentage de l'Ontario va sans cesse en augmentant (10.7% en 1941, 11.05% en 1951, 12.05% en 1961). Dans les dernières dix années, l'élément français a connu une augmentation de 1,221,179: de ce nombre, 914,226 (soit environ 75%), provenaient du Québec, et 306,953 (soit environ 25%), des autres provinces. Ajoutons enfin qu'il y a maintenant hors des frontières du Québec 1,298,992 individus d'origine française, soit près du quart de cette population.

Un dernier tableau d'ensemble nous permettra de comparer l'évolution dans chaque province du pourcentage détenu, d'une part, par le groupe français, d'autre part, par le groupe britannique.

TABLEAU 8

Pourcentage de la population française dans chaque province

Province	1961	1951	1941
Québec	80.63%	81.89%	80.88%
Nouveau-Brunswick	38.81	38.3	35.84
Ile-du-Prince-Edouard ..	16.64	15.73	15.57
Nouvelle-Ecosse	11.9	11.48	11.46
Ontario	10.4	10.4	9.87
Manitoba	9.1	8.5	7.26
Saskatchewan	6.4	6.2	5.7
Alberta	6.2	6.	5.7
Colombie	4.1	3.5	2.67
Terre-Neuve	3.8	2.7	—

Pourcentage de la population britannique dans chaque province

Terre-Neuve	93.7 %	93.4	—
Ile-du-Prince-Edouard ..	80.0	81.9	82.8
Nouvelle-Ecosse	71.3	75.	77.
Ontario	60.0	67.2	72.1
Colombie	60.0	65.	69.9
Nouveau-Brunswick	55.2	57.1	60.5
Alberta	45.2	48.	50.2
Manitoba	43.0	46.7	49.4
Saskatchewan	40.3	42.4	44.4
Québec	10.78	12.	13.6

De la première section de ce tableau, il ressort que le pourcentage français a diminué dans la seule province de Québec, qu'il est demeuré stationnaire en Ontario et qu'il a augmenté dans toutes les autres provinces. La seconde section nous montre que le pourcentage britannique n'a augmenté que dans la seule province de Terre-Neuve: partout ailleurs il a subi une diminution, parfois considérable. Il ressort aussi que l'élément français est en majorité dans une seule province, tandis que l'élément britannique l'est dans six. C'est Terre-Neuve qui est la plus britannique des provinces; par contre, dans tout l'Ouest canadien, seule la Colombie maintient encore une majorité britannique.

II — POSITIONS ETHNIQUES AU QUÉBEC

Passant à la province de Québec, je commence par donner une vue d'ensemble de la composition ethnique de la population en 1961.

TABLEAU 9
Comparaison ethnique de la population québécoise en 1961

<i>Groupe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Pourcentage</i>
Français	4,241,354	80.63%
Britannique	567,057	10.78
Italien	108,552	2.06
Juif	74,677	1.41
Allemand	39,457	0.75
Polonais	30,790	0.58
Ukrainien	16,588	0.31
Russe	13,694	0.26
Scandinave	11,295	0.21
Hollandais	10,442	0.20
Autre européen	96,112	1.82
Asiatique	14,801	0.28
Indien et esquimau	21,343	0.40
Autres	13,049	0.24
Total	5,259,211	100.00

La composition ethnique du Québec est beaucoup plus homogène que ne l'est celle du Canada. Sans doute la population québécoise compte-t-elle des représentants de tous les groupes, mais le groupe français y prédomine pour un peu plus de 80%. À eux seuls, les groupes français, britannique, italien et juif forment environ 95% de cette population.

Jetons un coup d'oeil maintenant sur l'évolution des deux groupes britanniques et français au Québec depuis la Confédération.

TABLEAU 10
Évolution des groupes français et britannique au Québec

<i>Année</i>	<i>Population totale</i>	<i>Française</i>		<i>Britannique</i>	
		<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
1871	1,191,516	929,817	78	243,041	20.4
1881	1,359,027	1,073,820	79	260,538	19.2
1901	1,648,898	1,186,346	80	290,169	18.2
1911	2,003,232	1,606,535	80	318,799	15.9
1921	2,361,199	1,889,269	80	356,943	15.1
1931	2,874,255	2,270,059	78.98	432,726	15
1941	3,331,882	2,695,032	80.88	452,887	13.6
1951	4,055,681	3,327,128	81.89	491,818	12
1961	5,259,211	4,241,354	80.63	567,057	10.78

L'élément français a subi de 1951 à 1961 une légère diminution, tout en maintenant ses positions à un pourcentage supérieur à celui qu'il détenait lors de la Confédération; mais l'élément britannique voit son pourcentage diminuer à tous les dix ans: de 20.4% qu'il était en 1871, ce pourcentage est passé à 10.78% en 1961. De la Confédération à nos jours, le nombre des Britanniques au Québec a un peu plus que doublé, tandis que celui des Français a plus que quadruplé.

De 1951 à 1961, l'augmentation de la population québécoise s'est chiffrée à 1,203,530 dont 914,226 (soit 76%) provenant de l'élément français, 75,239 (soit 6%) de l'élément britannique et 214,065 (soit 18%) des autres groupes ethniques.

La population française au Québec double tous les quarante ans environ.

TABLEAU 11

L'élément français québécois double tous les quarante ans

1891	1,186,346	1931	2,270,059
1901	1,322,513	1941	2,695,032
1911	1,606,535	1951	3,327,128
1921	1,889,269	1961	4,241,354

Durant les derniers quarante ans, la population française québécoise a plus que doublé ses effectifs: elle a pris une avance de plus de 400,000 en 1961.

Lors de la Confédération, en 1867, douze circonscriptions électorales du Québec où la population britannique était soit en majorité, soit en très forte minorité, reçurent des bornes fixes. Ce sont Pontiac, Ottawa, Argenteuil, Huntington, Missisquoi, Brome, Shefford, Stanstead, Compton, Wolfe-et-Richmont, Mégantic et la Ville de Sherbrooke. En 1941, il ne restait plus que deux comtés à majorité encore britannique: Pontiac et Brome. En 1951, tous comptent une majorité française. En 1961, voici comment se présente la situation dans les deux seuls comtés à très grosse minorité britannique.

TABLEAU 12
Position britannique et française dans deux comtés spéciaux

Année	PONTIAC		BRÔME	
	Britannique	Français	Britannique	Français
1871	11,282	3,455	9,162	3,471
1941	10,071	8,744	6,238	5,942
1951	9,412	9,924	5,936	6,758
1961	8,399	10,061	6,064	6,686

Dans le comté de Pontiac le déclin de la population britannique a été constant, tandis que l'élément français augmentait ses effectifs, tous les dix ans. Il en a été ainsi dans Brome, avec cette différence que de 1951 à 1961, ce sont les Britanniques qui ont légèrement augmenté, et les Français qui ont diminué.

A cause de l'importance de l'Ile de Montréal, il est bon de s'y arrêter tout spécialement pour en voir la composition ethnique.

TABLEAU 13
Composition ethnique de la population dans

	l'Ile de Montréal		la Cité de Montréal	
	Nombre	%	Nombre	%
Français	1,083,676	62.0	793,599	66.1
Britannique	316,157	18.1	147,686	12.3
Italien	97,210	5.5	79,841	6.6
Juif	70,183	4.1	46,159	3.8
Polonais	24,483	1.4	17,210	1.4
Allemand	22,785	1.3	13,858	1.1
Ukrainien	13,622	0.8	9,199	0.8
Russe	11,738	0.6	7,726	0.6
Scandinave	5,988	0.3	2,864	0.2
Hollandais	5,408	0.25	2,233	0.1
Autre européen	77,963	4.5	55,554	4.6
Asiatique	11,533	0.6	8,111	0.7
Indien et esquimau	747	0.05	507	0.05
Autres	9,752	0.5	6,155	0.5
Total	1,747,696	100.00	1,191,062	100.00

On note que le pourcentage français est plus élevé dans la Cité que dans l'Île de Montréal, surtout parce que les autres groupes ethniques résident en bonne partie dans les villes et municipalités qui entourent Montréal. Considérons, par exemple, la situation dans ces villes et municipalités.

TABLEAU 14

Situation de quatre groupes ethniques dans les villes de l'Île de Montréal

<i>Ville</i>	<i>Total</i>	<i>Français</i>	<i>Britannique</i>	<i>Italien</i>	<i>Juif</i>
Montréal	1,191,062	793,599	147,686	79,841	46,519
Verdun	78,317	45,442	27,517	735	285
St-Michel	55,978	38,530	4,114	8,599	87
St-Laurent	49,805	20,893	15,114	708	5,603
Montréal-Nord	48,433	38,787	5,181	1,873	37
Lachine	38,630	20,894	13,119	1,270	34
Lasalle	30,904	16,916	9,851	559	51
Outremont	30,753	14,731	3,422	447	5,702
Westmount	25,012	5,205	13,921	307	1,057
Pointe-Claire	22,709	3,957	16,127	151	84
Pte-aux-Trem.	21,926	18,048	2,684	257	11
Mont-Royal	21,182	5,529	10,324	409	1,427
Dorval	18,592	5,447	10,546	255	128
Côte-St-Luc	13,266	1,047	2,682	145	7,257
Pierrefonds	12,171	4,636	5,312	157	17
Beaconsfield	10,064	1,512	6,911	97	43

L'élément français est en minorité dans sept de ces villes: Westmount, Pointe-Claire, Mont-Royal, Dorval, Côte-St-Luc, Pierrefonds et Beaconsfield. Le groupe juif est au premier rang dans Côte-St-Luc (54.7% de la population) et au deuxième dans Outremont.

Il peut être intéressant enfin de voir l'évolution des populations française et britannique à Montréal.

TABEAU 15
Évolution des populations française et britannique
à Montréal (cité)

<i>Année</i>	<i>FRANÇAIS</i>		<i>BRITANNIQUE</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
1871	56,856	53	48,221	43
1941	598,901	66.32	182,948	20.26
1951	690,947	67.6	180,530	17.6
1961	793,599	66.16	147,686	12.6

Depuis au moins vingt ans, l'élément français maintient sa même proportion, soit les deux tiers de la population montréalaise, alors que les Britanniques, qui formaient 43% de cette population en 1871, n'en forment plus que 12.6%. On remarquera que le nombre des Britanniques, au lieu d'augmenter, a diminué constamment depuis 1941 : de 182,948 il est tombé à 147,686 ; il ne faut pas toutefois trop se fier à ce dernier chiffre, car les Britanniques abandonnent la cité de Montréal pour résider dans les villes environnantes, comme Westmount, Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, St-Laurent et Verdun. Sur l'Ile de Montréal, leur pourcentage est encore de 18.1, alors que celui de l'élément français passe de 66.16 (Cité de Montréal) à 62.0.

Il nous reste à voir la situation de l'élément français dans les autres provinces, leur position numérique dans chacune d'elles.



L'expérience coopérative américaine

par François-Albert Angers

Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin du Canada pour avoir un exemple, partiel d'ailleurs, mais d'autant plus impressionnant à cause de cela, de ce qui pourrait être réalisé par la formule coopérative même dans le domaine de l'électricité. Il suffit de regarder un peu au-delà de nos frontières, chez notre voisin immédiat.

Quand le gouvernement américain voulut, en 1935, réaliser l'électrification rurale, qui n'était pas alors étendue à plus de 10% du territoire et que les compagnies se refusaient à développer, c'est dans la formule coopérative qu'il trouva la solution efficace. L'idée ne lui en vint pas du premier coup. La *Rural Electrification Administration* qu'il créa, je le signalais dans le premier article (avril 1962), devait aider les compagnies. C'est avec les coopératives qu'elle obtint du succès.

Du point de vue électrification rurale, le résultat obtenu fut du même ordre que celui auquel nous sommes arrivés dans le Québec: 96% des fermes électrifiées après 25 ans, contre 97% dans le Québec après 16 ans. Là comme ici, l'intervention des coopératives incita les compagnies à se hâter pour s'assurer les meilleurs parties; mais les coopératives réussirent à conserver une part plus large: environ 50% de l'augmentation contre 40 dans Québec. Aux États-Unis, ces coopératives servent au-delà de 4 millions $\frac{1}{2}$ de familles, soit l'équivalent de quelque 4 fois la population de la province de Québec. Elles couvrent les sections rurales de tout le territoire américain, sauf trois États: Connecticut, Massachusetts et Rhode-Island.

Fonctionnement du système

Tout le développement a été vraiment coopératif, peut-être plus strictement encore que dans Québec. La *Rural Electrification Administration*, en effet, s'en est tenue à un rôle comparable à celui de l'Office du Crédit agricole : prêter les fonds nécessaires. Toutefois, comme chez nous jusqu'ici, l'expérience a été étroitement limitée au secteur rural ; et n'a donc comporté aucune idée de révolution sociale et nationale, *comme nous devons le faire ici*.

L'action du gouvernement américain a été supplétive au sens le plus strict seulement : les compagnies privées pourvoyant à l'électrification urbaine d'une façon techniquement et politiquement satisfaisante, l'intervention de l'État s'est limitée au secteur rural. Au Québec, l'action supplétive a à s'exercer, au surplus, sur le double plan de la libération économique du Canada français et d'une révolution sociale pacifique qui favoriserait les formes de développement économique les plus conformes à notre génie propre. C'est pourquoi l'étatisation est d'ailleurs pour nous une si mauvaise formule, qui peut paraître satisfaisante sous le premier aspect, mais qui affaiblit nos droits à cette libération en violant le second. Et les résultats de l'expérience américaine, si limitée qu'elle ait été, sont probants de l'expansion formidable que pourrait prendre la formule coopérative si on y intégrait le double objectif politique et social qui correspondrait à nos besoins.

Un des grands faits qui ont conditionné l'expansion du système coopératif américain dans le domaine de l'électricité, c'est le fait qu'en 1943, les coopératives aient pu librement se former en association à l'échelle nationale. Cela s'est réalisé par paliers, selon les trois échelons de l'État, de la région et du national. Ainsi 958 des 983 coopératives avaient-elles choisi, en 1961, d'être partie à la *National Rural Electric Cooperative Association*. Chez

nous, l'intégration devrait rester provinciale, mais comme Québec couvre un immense territoire, les régionales auraient leur place comme dans les Caisses populaires. On peut se faire symboliquement une idée de la différence de vie qui peut résulter de l'absence ou de la présence de telles associations en considérant qu'aux États-Unis, leur existence donne lieu à la publication de 28 périodiques différents, destinés à renseigner et à éduquer les consommateurs-coopérateurs.

Ce palier supérieur de l'association nationale, avec ses paliers inférieurs de l'association régionale et de l'association dans chaque État, s'appuie naturellement sur l'organisation locale, sur la coopérative d'électricité groupant des consommateurs en autant d'unités distinctes et indépendantes. Les fonds pour le développement des unités proviennent de la REA, qui prête selon un plan prédéterminé comportant remboursement en 35 ans, avec un taux d'intérêt de 2%.



Les associations viennent assister les coopératives. Au niveau de l'État, elles s'occupent d'achats centralisés des fournitures et de l'outillage, de perception des comptes, de publicité et de relations extérieures, etc. Au niveau national, la NRECA administre les plans de pension et d'assurance du personnel, des services techniques spécialisés, d'achats centralisés, et des contacts politiques, dont la présentation des mémoires et les témoignages devant les Comités.

Le stage de l'administration de lignes de transmission ou de centrales électriques se réalise par des organismes parallèles aux associations, par des fédérations de coopératives déterminées par la nature de l'opération et les besoins auxquels ils correspondent (G & T Coopératives). Il n'y a pas une seule fédération centralisée qui concentre l'administration de toutes les centrales; en fait, 37 telles coopératives de coopératives fonctionnent en s'adaptant parfaitement aux besoins réels. On ne

cherche pas à faire plus gros que nécessaire, à centraliser indûment pour le seul plaisir, souvent plus intellectuel que pratique, de tout mettre sous le contrôle d'une seule main, sous le prétexte un peu simpliste que c'est là la seule façon de réaliser une planification efficace.

Les résultats acquis

Aujourd'hui, la valeur nette du système coopératif américain d'électricité en milieu rural représente la jolie somme de \$602,000,000. Après un premier stage dans le développement, au cours duquel la REA, comme l'OER dans Québec, contribua surtout à la construction de réseaux de distribution d'électricité, les initiatives s'orientèrent progressivement vers la propriété coopérative des lignes de transmission à longue distance et de centrales électriques. En 1959, 35% seulement des prêts consentis dans l'année avaient trait à la distribution, à quoi il y a lieu d'ajouter 26% pour l'amélioration des réseaux établis; le reste se répartissait entre 17% pour de nouvelles centrales et 19% pour la construction de nouvelles lignes de transmission.

L'investissement global de la période 1935/1959 correspond aujourd'hui à un actif de \$4 milliards, dont \$3 sont engagés dans la distribution, et \$1 dans la production ou les lignes à haut voltage. La vente au détail s'élève à 25 milliards de kilowatts, dont 5 sont produits par les centrales coopératives. Or 25 milliards de kilowatts heures, c'est, pour le système coopératif américain, *l'équivalent de toute l'électricité vendue dans la province de Québec en 1959* (26 milliards de kilowatts). Cinq milliards de kilowatts heures produits par les coopératives, *c'est aussi gros que la Bersimis I et la Bersimis II combinées*. Qu'aux États-Unis cela se trouve réparti entre plusieurs centrales plus petites ne fait pas grand chose à l'affaire. Si les coopératives américaines ont pu mettre sur pied un ensemble d'unités de production et de ligne de transmission représentant une valeur de \$1,000,000,000, il est évident que rien ne peut les empê-

cher de mettre sur pied aussi bien qu'une Hydro ou une compagnie privée, des Bersimis et des Manicouagans.

C'est malheureusement ce que des gens, qui passent pourtant pour être parmi nos esprits les plus éclairés et souvent militent par ailleurs dans d'autres secteurs coopératifs, ont refusé de considérer parce que, trop ancrés dans le préjugé de la nationalisation, ils ont refusé d'admettre que les coopératives, considérées par eux comme bonnes dans tous les autres domaines, puissent l'être également dans le domaine de l'électricité. Aux États-Unis, il n'a pas manqué de personnes bien sûr, pour se moquer, au début, de l'idée que des coopératives, surtout composées exclusivement de cultivateurs, puissent administrer un domaine aussi technique. Mais il nous est dit que ces moqueries venaient des gens de compagnies; non pas comme ce fut le cas par trop scandaleux ici de personnes reconnues comme étant ou ayant été les piliers du mouvement coopératif. Mais, nous dit le *Rural Electric Fact Book*, « pendant que les cyniques ricanaient, les coopératives électriques rurales travaillaient, bâtissaient et planifiaient ».

En dépit des obstacles

Et pourtant, ces coopératives n'eurent pas la partie facile, et ne l'ont pas encore aujourd'hui. Encore une fois, on ne soulignera jamais trop que ces résultats étourdissants se produisent en dépit du fait que ces coopératives sont confinées par la loi, pour pouvoir profiter de l'aide de la REA, aux localités de 1,500 âmes ou moins. Pour les coopératives déjà existantes dans ces conditions, on décréta plus tard, pour répondre à des attaques des adversaires, qu'elles pouvaient continuer de desservir les centres qui, de moins de 1,500 âmes, avaient naturellement grandi au delà de ce chiffre. Mais de toute façon, il leur restait interdit de développer leur clientèle par concurrence, en cherchant à intégrer dans le secteur coopératif un client déjà branché sur une centrale privée.

D'autres exigences de la loi placent également les coopératives dans une position moins avantageuse que

les compagnies. Elles sont forcées de rembourser intégralement, tel que prévu, le capital et les intérêts, la loi leur interdisant de refinancer leurs engagements et de réduire leur charge au titre du service de la dette. Au surplus, il leur est interdit de refuser l'électricité à un client vivant dans leur territoire quelle que soit la distance à laquelle sa maison puisse se trouver par rapport aux source de distribution d'énergie. En définitive, tout le réseau dessert un ensemble de territoires dont la densité moyenne n'est encore à l'heure actuelle que de 4 clients au mille.



Pourtant, la formule est si efficace que rien ne peut l'arrêter. Les compagnies, nous dit le *Rural Electric Fact Book*, commencèrent par s'en tenir aux ricanements déjà mentionnés, sûres qu'elles étaient que tout cela allait faire faillite. C'est aussi ce qu'attendrait notre ministre des Richesses naturelles pour se certifier d'étatiser les nôtres. Mais quand cinq ans après la mise en vigueur de la REA, elles virent, en 1938, que 248 coopératives desservaient avec succès 104,000 familles rurales; et qu'en moins de deux autres années, leur nombre avait plus que doublé pour couvrir 500,000 familles, les rires commencèrent à jaunir.

La vraie bataille commença alors, avec les compagnies s'empressant d'aller desservir les agglomérations villageoises pour ne laisser aux coopératives que l'habitat agricole dispersé environnant. Ainsi pensèrent-elles qu'aucune coopérative ne pourrait plus tenir. Mais elles continuèrent leur marche inexorable; et devant les taux considérés comme exorbitants de la vente en gros par les compagnies, elles songèrent à se diriger vers la production. Mais comme chaque coopérative était trop petite pour y songer seule, elles appliquèrent normalement et naturellement la pratique de la fédération jusqu'à ce que l'unité soit suffisante pour produire économiquement.



Naturellement, on peut bien penser que les compagnies s'opposèrent vigoureusement à cette extension, même si elle était prévue par la loi, sous la forme restrictive d'ailleurs de l'impossibilité de s'approvisionner ailleurs à aussi bon compte. Loin de prendre l'attitude que d'aucuns ont voulu leur imposer ici — rester dans le champ de la distribution, parce que celui de la production ne conviendrait pas à des coopératives —, les coopérateurs américains ont fait valoir et triompher le point de vue classique de l'action coopérative, à savoir que l'objectif est de « remonter jusqu'à la source du besoin » comme étant le seul moyen d'obtenir le meilleur rendement pour les consommateurs, c'est-à-dire le meilleur prix pour un service d'une qualité donnée.

Dans ces perspectives de luttes et d'opposition qui amenèrent la REA à pratiquer des règles plus sévères que la loi, le développement de ce secteur coopératif, pourtant miteux du point de vue du territoire dans lequel il est enfermé et de ses possibilités économiques, est loin de montrer de la difficulté à passer à la production. Au contraire, le nombre des demandes de développement a été beaucoup plus considérable que les développements autorisés.

Une chose est certaine, les compagnies américaines ne paraissent plus, pour leur part, partager le pessimisme des détracteurs des coopératives. Ils les surveillent très étroitement et ne cessent de les harceler en portant contre elles, auprès de la REA, l'accusation qu'elles débordent sur les villes, au fur et à mesure que la population des secteurs ruraux augmente.



Aux États-Unis comme ici d'ailleurs, la situation est donc grotesque. On dénie à des consommateurs le droit de s'organiser pour se donner un service sous prétexte que la coopérative ne serait admissible que là où les compagnies ne veulent pas aller. Cette position trouve sans aucun doute sa base juridique dans l'aide de l'État limité

par la loi aux coopératives de ces secteurs; mais il est évident que les compagnies préfèrent cette argumentation purement avocassière à la suggestion d'une extension des opérations bancaires de la REA à des taux qui pourraient alors être plus élevés. Mais une chose est certaine, personne n'a plus l'air de mettre en doute que les coopératives pourraient aisément s'étendre et englober au besoin tout le secteur de la production aussi bien que de la distribution.

Dans ces conditions, une politique de nationalisation comme celle qui est actuellement proposé à la province de Québec n'est nullement justifiée, à peu près à aucun égard. D'autant moins justifiée que l'État est déjà installé dans un secteur important, qui devrait d'ailleurs être restitué au régime coopératif au plus tôt en ce qui concerne toute la distribution pour commencer; et qu'il est parfaitement en mesure de faire face à toutes les éventualités par des législations appropriées et par son intervention pour mettre en exploitation si nécessaire les chutes d'eau dont il est le dispensateur.



DANS UN QUÉBEC INDÉPENDANT — I

NOTE. — Sous ce sur-titre général, nous publierons, au cours des prochains mois, une série d'études techniques, sous la signature du géographe Michel Brochu, relativement aux réaménagements et orientations qu'exigerait, sur le plan pratique, l'établissement d'un Québec indépendant.

L'ACTION NATIONALE n'en modifie pas pour autant sa position générale sur le séparatisme. Elle compte parmi ses abonnés des gens qui sont activement séparatistes ou sympathiques à l'idée sans s'être encore décidés; d'autres qui sont sympathiques à un tel mouvement sans eux-mêmes y croire, ou d'autres aussi qui ne sont pas du tout disposés à accepter une telle solution à nos problèmes.

Mais quoi qu'il en soit, l'idée d'un Québec indépendant n'est sûrement pas plus saugrenue qu'une autre, pas plus pour sûr que celle de consentir à tous les sacrifices possibles pour sauver la Confédération et y rester à n'importe quel prix. La première à au moins l'avantage de correspondre à un idéal qui peut, si les circonstances s'y prêtent, devenir exaltant et utilisable; alors que l'autre extrême ne peut constituer qu'un acte de morne résignation à un état de chose qui, ainsi accepté, postule une défaite certaine pour les forces françaises en Amérique.

Quoi qu'on pense de l'indépendance du Québec, on n'a donc aucune raison de jouer les vierges offensées ou le jeu de l'autruche à son sujet. Les possibilités, conséquences, exigences d'une telle option doivent faire l'objet d'un examen objectif. C'est dans cet esprit que cette série d'articles nous paraît se situer exactement dans la ligne de l'oeuvre que L'ACTION NATIONALE doit assumer: éclairer et renseigner notre peuple sur les problèmes qu'il doit affronter et l'aider à faire ses choix dans l'optique de l'épanouissement de notre État français, en terre d'Amérique.

Quant au reste, les opinions qu'expose et les solutions que propose M. Brochu lui sont personnelles. L'ACTION NATIONALE les offre à ses lecteurs pour leur fournir matière à réflexion et leur permettre de les juger au mérite.

LA DIRECTION

Transports et télécommunications dans l'optique d'un Québec indépendant

par Michel Brochu

Pour mémoire, j'aimerais rappeler les principaux faits qui caractérisent le domaine des transports et des télécommunications au Québec.

I — ÉTAT DE FAIT

A — Transports

Dans le domaine des transports proprement dit, il y a quatre grands secteurs:

- 1) *les chemins de fer;*
- 2) *les transports routiers;*
- 3) *le transport maritime;*
- 4) *les transports aériens.*

Nous examinerons brièvement chacun de ces secteurs.

1 — Dans le secteurs des CHEMINS DE FER, chacun sait qu'il y a deux grands réseaux qui traversent les frontières du Québec et qui, de ce fait, ressortissent à la juridiction du gouvernement du Canada. (art. 92, chapitre VI, paragraphe 10, sous-paragraphe de la Constitution du Canada et annexe III ayant pour titre « Travaux publics et propriété des provinces devenant propriété du Canada au paragraphe 6, (les chemins de fer et leur matériel, les obligations et les autres dettes des compagnies de chemin de fer). L'un, le National-Canadien, est un réseau d'État, l'autre, le Pacifique-Canadien, est une compagnie privée, mais recevant de généreux subsides de l'État. Le fait essentiel à retenir ici est que le Québec n'a, dans ce domaine, aucune juridiction sur le choix et l'établissement des tracés des voies ferrées et, surtout, ne peut déterminer en rien les limites des zones tarifaires qui sont le plus souvent établies en fonction d'intérêts extérieurs au Québec.

2 — Dans le secteur des TRANSPORTS ROUTIERS, ceux-ci relèvent du Québec, tant qu'ils s'effectuent à l'inté-

rieur des frontières, mais ils tombent sous la juridiction d'Ottawa dès que ceux-ci passent les frontières. (Constitution du Canada, chap. VI, art. 91, paragr. 2 et art. 92 paragr. 10, sous-paragraphe a). Ainsi, le Québec doit assister impuissant au fait que des compagnies de camionnage: étrangères, américaines ou ontariennes effectuent ce que nous croyons être plus de 75% du transport passant les trois principales frontières du Québec: celle du Nouveau-Brunswick, celle des États-Unis et surtout celle de l'Ontario.

Une observation même assez rapide sur la route no 2 qui va de Dorval à Toronto permet de se rendre compte de l'acuité et de la gravité de ce problème pour les entreprises québécoises de camionnage.

La situation est en outre compliquée et aggravée du fait de la nouvelle formule rail-route mise en application par les compagnies de chemins de fer de l'État ou qui reçoivent des subsides de l'État. Selon cette formule, les compagnies de chemins de fer effectuent des transports à la fois par le rail et par la route grâce à des flottes de camions.

Encore ici, le Québec ne peut rien faire pour limiter des pratiques qu'il pourrait juger contraires à ses intérêts, ou plus précisément aux intérêts des sociétés de camionnage ayant leur siège dans le Québec.

3 — TRANSPORTS MARITIMES. D'après la Constitution du Canada⁽¹⁾ toutes les voies navigables ressortissent à

1. — Chapitre VI, article 91, paragraphe 9. — Balises, bouées et phares; 10. — la navigation; 13. — le transport par eau entre une province et un pays britannique ou étranger ou entre deux provinces; article 92, paragraphe 10, sous-paragraphe a. — les lignes de vapeurs ou autres navires... les canaux... et autres ouvrages reliant la province à une autre ou à d'autres ou s'étendant au-delà des frontières de la province; sous-paragraphe b. — les lignes de vapeurs entre la province et tout pays britannique ou étranger; aussi annexe III ayant pour titre *Travaux publics et propriétés des Provinces devenant la propriété du Canada*, paragraphe 1: 1. — les canaux avec les terrains et les forces hydrauliques qui s'y rattachent; 2. — les ports publics; 3. — les phares et les quais; — les vapeurs, les dragueurs et les navires publics.

la juridiction du Gouvernement du Canada. Par voie de conséquence, toute la politique maritime est décidée par ce gouvernement: ce fut, entre autres, le cas de la Voie Maritime du Saint-Laurent dont la première moitié aval et les trois premières écluses (celles du St-Laurent, de Côte-Ste-Catherine et de Beauharnois) se trouvent dans le Québec. Cependant, dans l'état actuel des choses, la mise en vigueur de certaines décisions concernant la navigation d'hiver dans le Saint-Laurent, jusqu'à Montréal ou dans le Saguenay, jusqu'à Chicoutimi et Port-Alfred, de même que la mise en train de certains grands projets comme la canalisation du Richelieu et la réalisation de la Voie Maritime Champlain, sont susceptibles d'être différés ou même de recevoir une véritable opposition de la part de régions comme celles de St-Jean ou d'Halifax qui pourraient croire leurs intérêts lésés.

4 — Dans le domaine des TRANSPORTS AÉRIENS, il s'agit, à nouveau, d'une juridiction purement canadienne. L'État assure même l'exploitation d'une société d'État, Air Canada, qui effectue aussi bien des envolées internationales que des vols à l'intérieur des frontières du Québec, faisant par là concurrence à des compagnies privées québécoises comme Québecair ou Nordair.

Ici, à nouveau, le Québec n'a et ne peut avoir aucune juridiction sur la politique d'ensemble des transports aériens et le Québec ne peut en rien intervenir pour sauvegarder les intérêts des compagnies aériennes enregistrées sur son territoire.

B — Télécommunications

Les télécommunications comprennent deux grands domaines qui sont aussi deux grands services publics: les télégraphes et le téléphone.

1 — Les TÉLÉGRAPHES sont, on le sait, au Canada, un des services des chemins de fer. Le réseau du National-Canadien dessert certaines régions du Québec, le Lac St-Jean, la Rive Sud du St-Laurent et l'Abi-

tibi, et celui du Pacifique Canadien dessert certaines autres régions comme Ste-Agathe et Mont-Laurier. Certaines grandes villes, comme Québec et Montréal, mais pas toutes, sont desservies par les deux réseaux. Ce secteur ressortit à la juridiction exclusive du Canada d'après la constitution du Canada (chapitre VI, article 92, paragraphe 10, sous-paragraphe a).

Ce dédoublement des services télégraphiques entraîne de nombreux ennuis: dans les grandes villes, un bureau du Pacifique-Canadien n'acceptera pas une dépêche destinée à un point comme Montmagny ou Pointe-au-Pic, servi par le National-Canadien et la chose se répète pour le National-Canadien, de surcroît, au point de vue pratique, il est évident qu'il n'est pas très économique d'avoir deux bureaux téléphoniques côte à côte dans la même ville au lieu d'un seul.

- 2 — Le TÉLÉPHONE: la situation au Québec est que tout le service téléphonique est d'une part aux mains d'une entreprise géante que tout le monde connaît, et quelques autres sociétés de moyenne importance qui desservent des régions rurales et quelques petites villes, d'autre part. Le téléphone tombe aussi sous la juridiction du Gouvernement du Canada (chapitre VI, article 92, paragraphe 10 sous-paragraphe a: « et autres travaux et ouvrages reliant la province à une autre ou à d'autres ou s'étendant au-delà des frontières de la province »).

Encore ici, et dans l'état actuel des choses, le Québec n'a aucun moyen d'établir une politique d'ensemble dans ce domaine et d'exiger que le français soit employé comme langue de travail.

II — GRANDES LIGNES D'UNE POLITIQUE DES TRANSPORTS ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS L'OPTIQUE D'UN ÉTAT INDÉPENDANT

Il est fondamental de savoir qu'elles pourraient être les grandes lignes d'une politique conforme aux intérêts nationaux du Québec dans chacun des secteurs

de ce vaste domaine des transports et des télécommunications.

C'est ce que nous essaierons de voir dans la deuxième partie de cette étude.

A — Transports

1 — Dans le secteur des CHEMINS DE FER, il apparaît qu'une solution s'imposera: c'est celle de la fusion des deux grands réseaux existants.

D'une part, il faudrait prévoir que toutes les installations du National-Canadien au Québec: gare, voies, cours de triage, y compris le tiers du matériel roulant, reviennent d'office au Québec, après la déclaration de l'Indépendance; d'autre part, pour mener à bien la fusion des deux réseaux, il deviendrait opportun d'envisager la nationalisation du Pacifique-Canadien, de même que son matériel roulant dans la proportion indiquée plus haut. Après la nationalisation et la prise en charge des chemins de fer, il faudrait prévoir deux grandes phases de réorganisation.

a) La première phase à prévoir est l'unification des deux réseaux par leur fusion en un seul réseau d'État, ce qui impliquera une direction unique, une mise en commun des services administratifs, des installations et du matériel roulant. Cette politique de réseau unique est la solution adoptée avec succès dans la plupart des pays d'Europe, et il serait indispensable que le Québec en fasse autant si l'on veut que les chemins de fer deviennent une exploitation rentable, et donnent un service impeccable. Le nouveau réseau formé pourrait prendre le nom de Société Nationale des Chemins de Fer d'Amérique Française.

b) La deuxième phase de réorganisation des chemins de fer devrait consister dans l'amélioration des installations et, partant, du service donné aux usagers.

Les principales mesures à prévoir sont: le dédoublement du réseau de voies simples qui est presque

partout le cas dans le Québec, priorité devra être donnée aux tronçons Montréal-Québec, Montréal-Sherbrooke, Montréal-frontière américaine (vers New York) et Montréal-Ottawa et enfin Montréal-Nouveau-Brunswick. Il faudra également renforcer le ballast pour permettre l'augmentation de la vitesse. En raison de la fréquence des accidents, il faudra qu'absolument tous les passages à niveaux sur les routes nationales et à l'intérieur des villes et des villages soient fermés par des barrières automatiques, ou mieux, éliminés par la construction de passages inférieurs ou supérieurs.

Une fois le dédoublement et le renforcement des voies et du ballast effectués, il faudra procéder à l'augmentation de la vitesse des trains de voyageurs qui, à l'heure actuelle, est scandaleusement lente, même pour les michelines ou les automotrices.

Comme mesure complémentaire, il sera utile d'étudier la possibilité et l'opportunité, surtout, d'électrifier au complet le réseau du Québec, en commençant par les grandes lignes.

Il sera enfin indispensable de reviser les tarifs, à la fois pour les voyageurs et pour les marchandises afin d'arriver à une utilisation et à une rentabilité maximums des chemins de fer, ce qui est loin d'être le cas à l'heure actuelle. Comme principe général la réorganisation envisagée des chemins de fer devrait se faire non pas en fonction des bénéfices à en tirer mais en fonction, essentiellement, du service à donner aux usagers.

Cette revision ne devra pas nécessairement tendre à une augmentation des tarifs, mais à une rationalisation de ceux-ci: il faudra insister sur les billets de type « Bons dimanche », sur les tarifs-groupes, les tarifs-vacances, les tarifs-familiaux. La SNCF a, à son acquit, des réalisations absolument remarquables en ce sens, dont il serait opportun de s'inspirer. Au sujet des tarifs marchandises, il est bien évident que les taux et les zones tarifaires actuels,

qui sont conçus pour protéger des intérêts économiques étrangers à ceux du Québec, devront être modifiés en fonction même des intérêts du Québec d'abord et avant tout, car un État indépendant n'a pas à subventionner par des tarifs préférentiels des régions comme les Maritimes et l'Ouest du Canada qui constituent de véritables chancres économiques.

- c) Une des phases les plus importantes de la réorganisation des chemins de fer, et qui devrait être réalisée concurremment avec les deux autres, consisterait en une re francisation complète de tous les services: tout le personnel sans exception, des postes les plus élevés aux emplois les moins rémunérés, devra parler français de façon absolument courante; toutes les communications écrites, verbales ou télégraphiques, les notes de service et la correspondance à l'intérieur des services devront se faire exclusivement en français; toutes les inscriptions et tous les avis à l'extérieur comme à l'intérieur des wagons et des gares devront être en français uniquement, de même que les billets, reçus, les comptes, les indicateurs, les affiches et les avis transmis par haut-parleur pour annoncer le départ et l'arrivée des trains.

Des mesures devront être prises pour que cette re francisation complète le soit dans une langue absolument impeccable dénuée de tout anglicisme. Le vocabulaire des chemins de fer pourra être, celui-là même qui est employé par la SNCF. Cette mesure touchera les titres des divers employés qui seront modifiés selon la terminologie française consacrée.

- 2 — Les TRANSPORTS ROUTIERS: contrairement aux chemins de fer, il semble conforme à la logique que ce secteur reste du domaine privé. Voici, dans cette optique, les solutions qui semblent s'imposer.

- a) Le problème de la concurrence des messageries des chemins de fer de l'État: il convient, dès l'abord, de préciser que les messageries relevant des chemins

de fer de l'État devront être limitées exclusivement aux livraisons dans les grands centres de 10,000 habitants et plus, des colis et des marchandises livrés dans ces villes par chemin de fer.

Afin d'éviter qu'une société d'État ne fasse pas une concurrence indue à l'entreprise privée du camionnage, il doit être absolument hors de question comme principe, que les Messageries de la SNCAF puissent desservir soit des itinéraires ou des régions uniquement accessibles par camion comme c'est le cas entre La Malbaie et Sept-Iles ou entre Matane et Gaspé, soit encore moins des régions accessibles à la fois par le rail et par la route.

- b) Transports internationaux: le devoir d'un État indépendant du Québec est de protéger ses propres sociétés de transports routiers par des mesures extrêmement fermes. Il faudrait donc édicter une réglementation selon laquelle les marchandises qui transiteront par les frontières devront être transportées pour moitié par des sociétés de transports routiers ayant leur siège social dans le Québec.

Les camions affectés aux transports internationaux auront une plaque d'immatriculation spéciale avec les lettres TI (Transports internationaux). Le nom et l'adresse de l'entreprise devra être indiqué, en français, sur les deux côtés de la caisse de chaque camion et à l'arrière de celui-ci en plus des indications sur la tare et la capacité cubiques.

Bien entendu, les camions immatriculés à l'Étranger pourront ne porter que des inscriptions anglaises et n'auront plus à porter une plaque du Québec, comme c'est le cas actuellement.

Cette mesure assurera une parfaite équité pour chaque État dans le domaine des transports routiers internationaux.

- c) Il serait opportun d'envisager d'établir une réglementation des transports routiers à l'intérieur des frontières, déterminant deux catégories, les transports régionaux et les transports départementaux.

Chaque catégorie serait astreinte à des obligations ou limitations particulières: les transports régionaux, par exemple, pourraient s'exercer à l'intérieur des frontières nationales entre tous les départements à l'exclusion de tout transit aux frontières; quant aux transports départementaux, ils seraient limités à chaque département. Chaque véhicule porterait, selon sa catégorie, une plaque spéciale avec l'abréviation TR (transports régionaux) ou TD (transports départementaux).

3 — Les TRANSPORTS MARITIMES: le Québec, par l'Indépendance, deviendrait un des plus importants États maritimes du Globe parce que ses rives bordent une grande partie du golfe Saint-Laurent, tout l'Estuaire du Saint-Laurent qui est, et ceci est d'une importance absolument capitale, la seule grande voie maritime de pénétration Est-Ouest en Amérique du Nord. Le Québec, État indépendant, détiendrait donc la clé de la Voie Maritime du Saint-Laurent et il faut en prendre pleinement conscience parce que cela représenterait un atout économique unique pour le Québec.

a) Réglementation sur trois grandes catégories de navigation

Le cabotage: cette catégorie comprend tout le trafic maritime effectué entre deux ou plusieurs points des côtes baignant en eaux territoriales. Il va de soi que le cabotage serait réservé d'office aux armateurs du Québec.

Pour certains types de navires dont serait dépourvu le Québec: navires isothermes, navires pour transport des pondéreux, navires minéraliers, navires-citernes, des arrangements spéciaux temporaires pourraient être conclus avec des pays étrangers pour accorder à des types de navire les avantages du cabotage en eaux territoriales.

Transports maritimes sur les voies d'eaux internationales: Ces voies d'eaux sont essentiellement la Voie Maritime du Saint-Laurent, et, très bientôt,

le Richelieu (Voie Maritime Champlain). Il serait **plus que normal** de prévoir, pour cette catégorie, à l'instar des transports routiers internationaux, que la moitié du trafic maritime soit effectué par des armateurs du Québec et par leurs navires, sous réserve des exceptions soulignées plus haut pour le cabotage.

Transports océaniques: cette catégorie comprend, par définition, tout le trafic maritime effectué par des navires ayant fait, en tout ou en partie, leur itinéraire en haute mer. Avant que le Québec ne dispose d'une flotte de navires de haute mer assez importante, il est opportun de ne prévoir aucune mesure restrictive. Cependant l'éventuelle adhésion du Québec à la Communauté Française et au Marché Commun, pourrait entraîner des mesures favorisant d'une façon ou d'une autre, les flottes de ces grands ensembles.

Responsabilités du Québec dans le domaine maritime: dès la déclaration de l'Indépendance, le Québec devrait assumer les responsabilités suivantes.

Dès la déclaration de l'Indépendance, tous les ports relevant jusqu'alors de la juridiction du gouvernement du Canada soit Québec, Montréal, Trois-Rivières, Sorel et Port-Alfred ressortiraient à celle du Québec; à cela il faut ajouter que tout le service de signalisation maritime (phares, bouées, et station de radio-téléphone) serait assumé par le Québec, sans changement de personnel, puisque celui-ci est presque totalement de langue française dans ces services.

La seule modification apportée qui serait capitale toutefois, serait que tout le travail (rapports, avis, correspondance, etc.) qui est actuellement effectué en anglais devrait se faire exclusivement en langue française.

- b) Navires et brise-glace revenant au Québec: sur un total de 13 brise-glace, le Gouvernement Fédéral en possède actuellement 6, qui ont leur port

d'attache au Québec: soit le N.B. McLean (qui est une très vieille unité), le d'Iberville, le Montcalm, le C.D. Howe et l'Ernest Lapointe. Cette flotte est complétée par un mouilleur de bouées, le Montmorency, par des unités plus petites comme le Chesterfield, le Citadelle, le bateau-pilote basé au cap Bon-Désir. La majorité de ces navires qui travaillent la plus grande partie de l'année dans le Saint-Laurent, et dont certains vont, en été, ravitailler les postes du Nord, y compris ceux des côtes du Nouveau-Québec, reviendraient de droit au Québec. En fait, un tiers de la flotte du Ministère des Transports d'Ottawa devrait revenir au Québec.

- c) Refrancisation: Comme pour tous les services hérités du Gouvernement d'Ottawa, il faudrait refranciser de fond en comble tout le service maritime. La situation est d'autant plus grave et urgente que tous les officiers, pour compétents qu'ils soient dans leur métier, sont absolument incapables de donner les commandements de marche d'un navire en français, et ils ne connaissent la plupart des parties de leur navire qu'en anglais seulement. La raison est simple: à l'école de Marine, ils ont été formés exclusivement dans les manuels anglais. À bord de leurs navires, ils doivent établir et rédiger tous leurs rapports, la correspondance et les télégrammes en anglais seulement, il en est de même pour la correspondance dirigée vers les bureaux de Québec ou pour les télégrammes échangés entre commandants de brise-glace canadiens-français.

Les solutions pour renverser cet état de chose consistent tout d'abord à introduire et à utiliser des manuels exclusivement français aux Écoles de Marine de Québec et de Rimouski. Il faudrait, en outre, prévoir l'échange annuel de plusieurs officiers avec le Ministère de la Marine à Paris; afin de permettre aux officiers québécois d'assimiler, par la pratique, le vocabulaire français de la Marine. En outre, les aspirants officiers devraient faire un

stage obligatoire d'un an et même plus à bord d'unités françaises afin de compléter leur formation. Il paraît évident que le Québec a un besoin impérieux d'un navire-école beaucoup plus grand que le Jean-Brillant. Il faut un navire-école de haute mer qui puisse entreprendre des croisières de plusieurs mois.

- d) Politique de navigation d'hiver: La navigation d'hiver jusqu'à Québec, depuis son début officiel en 1958, s'est révélée un véritable succès. Le Gouvernement du Canada n'y a donné qu'un appui mitigé en raison des pressions des ports St-Jean et d'Halifax et des députés de ces régions.

L'intérêt de l'État du Québec est, et serait, de favoriser, par tous les moyens, la navigation d'hiver jusqu'à Québec, de même que l'accès aux divers ports de l'Estuaire du Saint-Laurent, et il serait absolument indispensable de maintenir le Saguenay ouvert durant l'hiver, ce qui serait d'ailleurs très facile.

Le Québec devrait s'efforcer de convaincre tous les armateurs d'expédier et de recevoir leurs cargaisons exclusivement par les ports du Québec pendant l'hiver; il serait peut-être même opportun de donner plus de poids à ces mesures par une réglementation douanière appropriée.

Il faudrait également chercher à convaincre les sociétés de navigation possédant des paquebots de remonter le Saint-Laurent en hiver jusqu'à Pointe-au-Pic ou Québec, en leur garantissant formellement toute l'aide voulue de la part des brise-glace. Le terminus officiel de la navigation d'hiver est Québec, mais au cours de l'hiver 1962, quelques cargos sont montés jusqu'à Trois-Rivières à la fin de décembre. Ceci pose la question de savoir si le Saint-Laurent est effectivement navigable tout l'hiver jusqu'à Montréal. Il serait d'un intérêt capital pour l'économie du Québec qu'une étude poussée soit effectuée dans cette perspective.

e) La canalisation du Richelieu: une autre question qui se posera et qu'il faudra résoudre conformément aux intérêts maritimes et économiques du Québec est la canalisation du Richelieu, pour effectuer le raccordement avec la Voie Maritime Champlain dont les Américains désirent au plus haut point hâter la réalisation.

Le Gouvernement d'Ottawa a constamment différé l'étude de cette question en raison de l'opposition plus ou moins ouverte, mais certaine, des ports d'Halifax et de St-Jean. Dès après la déclaration de l'Indépendance, l'intérêt du Québec serait très évidemment de donner son accord à ce projet et d'effectuer le plus rapidement possible sa part de travaux qui ne représente rien de complexe et dont l'ensemble de Sorel jusqu'à l'extrémité sud du lac Champlain, où passe la frontière américaine, coûtera beaucoup moins cher que les gigantesques travaux des barrages de la rivière Manicouagan.

Il faut souligner que contrairement à la Voie Maritime du Saint-Laurent, dont les États-Unis n'ont payé qu'une fraction, la Voie Maritime Champlain serait défrayée pour la plus grande partie par les États-Unis qui auront les travaux les plus coûteux et les plus difficiles à assumer, puisque les 9/10 de cette voie d'eau passera en territoire américain. Il est vrai qu'en 1961, les États-Unis ont offert au Canada de payer le coût des aménagements du lac Champlain à Sorel, quoi qu'il en soit, si ces travaux ne sont pas commencés à la Déclaration de l'Indépendance du Québec, il serait préférable que, par dignité nationale, l'aménagement du tronçon de la Voie Maritime Champlain dans le territoire du Québec, soit intégralement payé par le Québec.

f) Canalisation de l'Outaouais: ce projet, bien qu'il soit nettement moins urgent que la réalisation de la Voie Maritime Champlain, mérite cependant une étude attentive, car il est possible que le barrage de Carillon fasse naître, sur les rives de l'Outaouais

et du lac des Deux-Montagnes, des industries assez importantes pour nécessiter la canalisation de cette partie de la rivière qui n'impliquerait qu'une grande écluse à Ste-Anne-de-Bellevue. Plus tard, peut-être sera-t-il opportun de canaliser l'Outaouais jusqu'à Hull et enfin jusqu'à la baie Georgienne après entente avec le Canada. Il sera, en tout cas, utile de procéder à une étude sérieuse de ce projet et d'en tirer les conclusions qui s'imposeront.

- g) Service hydrographique: La séparation d'avec le Gouvernement d'Ottawa créerait pour le Québec l'obligation de créer un Service Hydrographique distinct dont les tâches seraient les suivantes:
- publication des tables des marées annuelles pour les eaux territoriales du Québec;
 - publication du Guide Maritime des eaux territoriales du Québec, qui n'existe pas encore en français; publication également en français des guides maritimes, des côtes du Labrador, du détroit d'Hudson et de la baie d'Hudson;
 - édition révisée et corrigée des cartes marines des eaux territoriales du Québec qui est nécessitée car la présentation des cartes actuelles est tout à fait inadéquate du point de vue de la toponymie, puisque, en effet, de nombreux noms sont traduits, déformés ou écrits fautivement, en outre les cartes actuelles présentent une absence complète de toute explication ou légende en français;
 - publication éventuelle de manuels de marine.
- h) Le pilotage: Les pilotes du Saint-Laurent forment depuis le XIXe siècle un groupe professionnel autonome bien organisé et bien structuré. Leurs droits et leurs privilèges ont été menacés par le Gouvernement du Canada en 1960, 1961 et à nouveau au printemps 1962.
- Le futur ministère des Travaux Publics et des Transports du Québec devrait reconnaître sans restriction les droits et les privilèges acquis du corps professionnel que constitue les pilotes.

Ce ministère aurait à prendre énergiquement leur défense en ce qui concerne la circulation de navires américains ou canadiens sans pilote dans le secteur québécois de la Voie Maritime du Saint-Laurent. En ce qui concerne le secteur Montréal-Kingston sur la Voie Maritime du Saint-Laurent, une entente bilatérale devrait être conclue avec Ottawa selon laquelle les pilotes de ce secteur seraient pour moitié canadiens et pour moitié québécois, avec dispositions spéciales pour les pilotes américains.

Au total, le plus grand avantage pour le Québec à assumer ses responsabilités dans le secteur des transports maritimes serait incontestablement de pouvoir définir une politique maritime conforme à ses intérêts. Il pourrait non seulement percevoir, mais aussi fixer les droits de passage dans la partie de la Voie Maritime tombant sous sa juridiction. Il pourrait décider indépendamment des attermoissements, des protestations et des doléances d'autres pays, de la réalisation de grands projets, comme la Voie Maritime Champlain, comme la navigation d'hiver jusqu'à Montréal, comme la canalisation de l'Outaouais.

Le Québec pourrait en outre, comme cela a été spécifié plus haut, conformément aux intérêts des armateurs québécois, protéger le cabotage par voie de décrets spéciaux, et en ce qui concerne les transports maritimes internationaux, le Québec pourrait ratifier des ententes bilatérales ou multilatérales fondées sur le principe de la réciprocité.

4 — Les TRANSPORTS AÉRIENS: un État comme le Québec, grand comme plus de la moitié de l'Europe, aurait le devoir d'avoir une politique aérienne définie. Cela serait d'autant plus urgent que Montréal est le siège d'une des grandes aérogares d'Amérique et de l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale). Une dizaine de compagnies internationales font escale à Montréal et à Dorval, il y a quotidiennement plus d'une centaine d'arrivées

et de départs d'avions pour toutes les parties du Québec du Canada et des autres parties du globe. L'Indépendance poserait la question de la souveraineté de l'espace aérien, et celles des ententes à prévoir pour protéger les compagnies d'aviation québécoises.

- a) Prise en charge des aéroports du gouvernement et du Canada en territoire québécois: comme pour les autres domaines, il faudrait assumer comme première phase la prise en charge des aéroports civils, aménagés par le Gouvernement du Canada, dont au premier chef, les aéroports de Dorval, Mont-Joli, Rimouski, Sept-Îles et Bagotville. Les aéroports strictement militaires comme celui de Saint-Hubert tomberont aussi sous la juridiction du Québec, de même que tous les aéroports relais du Nouveau-Québec, dont celui de Port-Lapérouse (Port-Har-rison) et de Grande-Baleine.

Comme dans tous les services gouvernementaux du Québec, la langue de travail du Ministère de l'Air serait exclusivement le français; tous les techniciens seraient maintenus en place pour assurer le fonctionnement normal et sans heurts des services aériens.

- b) Société aérienne d'État: il serait nécessaire d'envisager le partage des appareils de cette société proportionnellement au pourcentage de la population du Québec, c'est-à-dire qu'un tiers des appareils reviendrait au Québec.

Ces appareils, pourraient être incorporés à une société aérienne d'État qui pourrait avoir pour nom « Air Amérique française ». Il faudrait étudier les possibilités de développer cette société grâce à une participation de capitaux particuliers.

Air Amérique Française devrait se consacrer essentiellement aux envolées internationales et, par voie de conséquence, il devrait être exclu que les appareils de la Société d'État fassent concurrence à des compagnies particulières sur des itinéraires natio-

naux nonobstant la pratique malheureuse actuellement établie au Canada. Ainsi, le rôle de cette société aérienne d'État serait non pas de concurrencer Québecair ou Nordair sur des itinéraires nationaux, mais plutôt d'assumer, en priorité, le service des itinéraires internationaux les plus lointains ou encore l'inauguration de nouveaux itinéraires qui, dans cinq ou dix ans, s'imposeront tels les parcours Montréal-Dakar, Montréal-Alger, Montréal-Port-au-Prince-Fort-de-France, Montréal-Cayenne-Rio-de-Janeiro-Buenos-Aires.

- c) Accords sur les vols internationaux. Ces ententes, comme il est de mise, devront être établies sur une base d'absolue réciprocité entre les divers pays et les compagnies étrangères concernant le nombre de vols, le type d'avions, etc., sous réserve cependant de certaines exceptions qu'il serait opportun de consentir à certaines compagnies durant la période où le Québec n'aurait pas le nombre d'appareils suffisants pour jouir pleinement des avantages de ces accords de réciprocité. En d'autres termes, si Air-Canada désire effectuer 5 vols hebdomadaires Toronto-Montréal, le Québec devrait exiger 5 vols sur le même parcours pour Nordair ou Québecair, ou pourra avoir des ententes analogues pour les vols Montréal-New York, Montréal-Londres, etc. Il serait cependant de bonne politique de ne pas modifier sensiblement les accords internationaux déjà conclus antérieurement avec le Gouvernement canadien, à moins qu'ils ne soient nettement préjudiciables aux intérêts du Québec.
- d) Vols régionaux: il est de mise dans tous les pays du monde que les vols à l'intérieur des frontières soient réservés aux compagnies d'aviation nationales. Ce devra être effectivement le cas dans le Québec; cela impliquera une importante réorganisation puisque les anciens itinéraires d'Air Canada ne seront pas pris en charge par Air-Amérique Française, pour ne pas concurrencer induement les

compagnies québécoises; en outre, les compagnies canadiennes ne pourront plus effectuer de vols régionaux dans le Québec, à moins d'ententes spéciales.

- e) Hélicoptères: Les services aériens du futur ministère des Travaux publics et des Transports aura pour tâche de prévoir les besoins et les développements futurs dans le domaine de l'aviation. L'organisation d'un réseau d'hélicoptères et d'hélicoptères entre dans ce cadre. Aussi, semble-t-il particulièrement opportun d'envisager la création de plusieurs hélicoptères dans le Québec, et de services d'hélicoptères réguliers entre les principales villes du territoire national. Il faudrait encourager les compagnies privées dans cette voie et si elles semblent réticentes, de prime abord, il serait éminemment souhaitable que l'État assume les frais de cette initiative qui ne peut manquer de se traduire par une efficacité accrue des moyens de transport modernes.

- 5 — TÉLÉCOMMUNICATIONS. On a vu, plus haut, que les services téléphonique et télégraphique sont organisés au Québec de façon incompatible avec le bien commun d'un État moderne auquel est impartie le devoir d'assumer l'entière responsabilité de ces services publics, afin qu'ils ne soient pas laissés à l'arbitrage de quelques grandes sociétés.

La prise en charge par l'État de ces deux services publics s'impose indiscutablement. Elle pourra s'effectuer en trois phases principales:

- a) Nationalisation: l'étatisation des réseaux de chemins de fer traitée plus haut engloberait automatiquement celle des télégraphes qui relèvent de ceux-ci. La nationalisation du téléphone devrait se faire séparément: celle-ci impliquerait nommément la grande société qui dessert actuellement la plus grande partie du Québec.
- b) Fusion avec les Postes: une fois la phase de nationalisation complétée, il sera nécessaire de procéder à la fusion des télégraphes et du téléphone avec le

service des Postes dont tous les immeubles, et le matériel sis dans le Québec, de même que les camions relevant de ce service et immatriculés dans le Québec à la Déclaration de l'Indépendance reviendraient de droit au Québec. Ces services combinés constitueront les « Postes, Télégraphes et Téléphone » ou PTT.

Les bureaux de Postes seraient les seuls endroits où envoyer un télégramme qui pourrait, bien entendu, être aussi communiqué par téléphone à la Poste Centrale.

Les centrales téléphoniques ne seraient naturellement pas déplacées mais le personnel relèverait de l'Administration Centrale des PTT.

c) Réorganisation: La distorsion qui existe actuellement entre les trois services précités, de même que de profondes lacunes dans le service donné au public nécessiteraient une réorganisation poussée de ces trois services.

aa — Chaque bureau de poste si éloigné soit-il devrait donner un service complet comprenant:

— des cabines téléphoniques permettant de faire des appels interurbains payables sur place;

— un service de compte-chèques postaux (qui est actuellement absolument inconnu en Amérique du Nord);

— un service de pneumatique dans les grandes villes de Montréal et de Québec: c'est-à-dire la possibilité de donner une lettre à la Poste moyennant un tarif spécial pour être livrée quelques heures après;

— un service télégraphique;

— quant à l'extension du réseau téléphonique, elle ne devrait pas être fonction du profit mais du service à donner.

bb — Une des tâches les plus urgentes et ardues de la réorganisation de ces trois services serait leur refrancisation parfaite. Ce serait difficile parce que tout le français qu'utilise ces services à l'usage

du public, est de la traduction pure et simple; quant aux communications internes, notes de service, et rapports, absolument tout se fait en anglais.

Afin d'éviter de créer un vocabulaire français inadéquat, la meilleure solution serait de procéder à des échanges de personnel à tous les niveaux avec les services parisiens correspondant.

La méthode la plus efficace serait d'envoyer du personnel faire un stage d'un an ou de six mois au moins aux PTT relevant de Paris; en échange, du personnel parisien ou lyonnais viendrait remplacer les absents et, en même temps, servir de moniteur pour le personnel resté sur place. Il y aura évidemment intérêt à utiliser directement les formules et les imprimés destinés au public, et utilisés par le Ministère des Postes et Télégraphes de Paris.

CONCLUSION

Il est probable que l'on trouvera les solutions esquissées plus haut extrêmement audacieuses; je crois qu'elles sont, au contraire, tout ce qu'il y a de plus courant, de plus conformiste, de plus naturel. En effet, simplement en Europe, parmi les pays qui ne sont ni des dictatures de droite ou de gauche et qui ont nationalisé à la fois les chemins de fer, le téléphone et le télégraphe, on compte la France et l'Angleterre, bien sûr, et aussi la Suisse, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Finlande, la Belgique et la Hollande et l'Italie. (Le tableau ci-joint en témoigne éloquemment). Plusieurs ont aussi une Société aérienne d'État, unique ou concurrencée par l'entreprise privée.

Comme on peut le constater les avantages qu'aurait le Québec à exercer une juridiction sans partage sur le domaine des transports seraient illimités et n'ont rien d'extraordinaire. Ce sont tout simplement des privilèges dont jouissent tous les pays souverains du monde. Et, il ne fait absolument aucun doute que le Québec peut réussir là où réussissent la Mauritanie, le Gabon ou le Dahomey.



NATIONALISATION DES GRANDS SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC ET EN EUROPE

	Téléphone	Télégraphes	Chemins de fer	Société Aérienne d'État
ALLEMAGNE	oui	oui	en partie	Régie Mixte
ANGLETERRE	oui	oui	oui	oui
AUTRICHE	oui	oui	oui	oui
BELGIQUE	oui	oui	oui	oui
DANEMARK	oui	oui	oui	oui, avec Norvège et Suède
ESPAGNE	oui	oui	oui	oui
FINLANDE	oui	oui	oui	oui
FRANCE	oui	oui	oui	oui
HOLLANDE	oui	oui	oui	oui
ITALIE	oui	oui	oui	oui
NORVÈGE	oui	oui	oui	oui
PORTUGAL	oui	oui	oui	oui, avec Danemark et Suède
QUÉBEC				oui
Dans la Confédération	non	CN: oui; CP: non	CN: oui; CP: non	oui, mais société canadienne
Indépendant	oui	oui :	oui :	oui
		fusion en un	fusion en un	
		seul réseau	seul réseau	
SUÈDE	oui	oui	oui	oui, avec Danemark et Norvège
SUISSE	oui	oui	oui	oui

LE PROBLÈME SCOLAIRE EN FRANCE CONTEMPORAINE

par Jean Genest

Dans notre premier article nous avons raconté la crise autour de l'école française entre 1878 et 1914. Cette histoire nous a permis de comprendre le vocabulaire, les arguments et les psychologies qui vont désormais former la toile de fond à toute cette question. Il y a des mots chargés d'émotivité comme ceux de laïcisme et de république. Il y a des arguments qui sont devenus durs comme des dogmes. Il y a des politiques qui continuent sur l'air d'aller.

Mais le temps fait son oeuvre. Ce qui était neuf en 1880 devient stéréotypé en 1960. Les circonstances changent. Les nouvelles générations changent leurs centres d'intérêt et parlent des grands problèmes d'hier avec une attention émoussée. La deuxième grande guerre a fait réfléchir, à propos de l'hitlérisme et du fascisme, sur les dangers de l'étatisme et des monopoles d'État, fussent-ils scolaires. Les camps de concentration ont obligé des hommes d'univers mentaux infiniment distants à se rencontrer et à échanger des propos avec la plus grande sincérité. La fatigue générale aussi, visible chez tous les combattants, a aidé les bonnes volontés à chercher des solutions qui ne feraient ni vainqueurs ni vaincus.

La France, croyante et incroyante, va réfléchir sur les faits et sur les idées, les soumettre à une nouvelle critique objective. Le plus surprenant — et cela est bien vu par les incroyants eux-mêmes — c'est le dynamisme du catholicisme. Ce sont les catholiques qui présentent la phalange de penseurs les plus actifs, les plus ingénieux, les plus constructeurs, tandis que les vieilles générations incroyantes semblent s'encroûter sans rien rénover ni à leurs idées ni même à leur vocabulaire. Le temps qui marche inexorablement, les fossilise dans leurs

attitudes. Les radicaux d'hier sont les conservateurs d'aujourd'hui.

Étudions donc cette remarquable évolution qu'a connue la France, surtout de 1944 à nos jours. Ce n'est pas facile, d'abord parce que tout le monde a voulu apporter sa contribution politique ou intellectuelle, parce que les écrits les plus remarquables sont dispersés entre cent revues et parce que ce problème historique est entré dans une nouvelle étape qui n'a pas fini de s'accomplir. Il est alors plus difficile de discerner les grandes influences à long rayonnement des simples incidences. Néanmoins nous voulons raconter cette histoire avec la plus grande objectivité possible et aussi avec le plus grand respect pour les hommes et leurs opinions. Nous croyons que le travail le plus important est encore de déblayer le terrain afin de permettre à tous de voir clair. Il est plus facile à une intelligence qui comprend, de se transformer en une intelligence qui invente et qui s'adapte aux réalités mouvantes.

I — Le point de départ

Pour mieux comprendre la situation actuelle, il nous semble important de ne pas perdre de vue le point de départ. Deux témoignages, pris entre mille autres, nous permettent de revivre cette période du laïcisme triomphant. Le premier est de Jean Jaurès (1859-1914) qui disait à la Chambre, le 11 février 1895 : « Le bien inestimable conquis par l'homme à travers tous les préjugés, toutes les souffrances et tous les combats, c'est cette idée qu'il n'y a pas de vérité sacrée, c'est-à-dire interdite à la pleine investigation de l'homme ; c'est cette idée que ce qu'il y a de plus grand dans le monde, c'est la liberté souveraine de l'esprit ; cette idée qu'aucune puissance intérieure ou extérieure, aucun pouvoir, aucun dogme ne doit limiter le perpétuel effort et la perpétuelle recherche de la raison humaine ; cette idée que l'humanité dans l'univers est une grande commission d'enquête dont aucune intervention gouvernementale, aucune intrigue céleste ou terrestre ne doit jamais contraindre ou fausser les opérations, cette idée que toute vérité qui ne vient pas

de nous est un mensonge, que jusque dans les adhésions que nous donnons notre sens critique doit rester toujours en éveil et qu'une révolte secrète doit se mêler à toutes nos affirmations et à toutes nos pensées; que si l'idée de Dieu prenait une forme palpable, si Dieu lui-même se dressait visible sur les multitudes, le premier devoir de l'homme serait de refuser l'obéissance, de le traiter comme l'égal avec qui l'on discute, mais non comme le maître que l'on subit »¹.

Ce style luciférien lie le laïcisme à l'athéisme et apporte du vent au moulin de l'humanisme rationaliste et purement terrestre. Le deuxième témoignage est tiré de René Viviani (1863-1925) qui dira en 1914: « Tous ensemble, par nos pères, par nos aînés, par nous-mêmes, nous nous sommes attachés dans le passé à une oeuvre d'anticléricalisme, à une oeuvre d'irrégion. Nous avons arraché les consciences humaines à la croyance... Ensemble d'un geste magnifique, nous avons éteint dans le ciel des lumières qu'on ne rallumera plus ». Ce style déclamatoire caractérise une époque, celle du triomphe du laïcisme, celle qui malgré quelques exceptions reste reliée dans l'imagination des masses comme un refus absolu de Dieu, comme une haine de l'Église, têtue et tenace.

II — Les événements politiques

Déjà ces hommes sont dépassés et ne le voient point. Bergson redécouvre le spiritualisme et fait sa célèbre trouée dans l'élite de France. Claudel, Maritain et Péguy se sont convertis. La littérature se remplit de chefs-d'oeuvres catholiques. L'enquête d'Agathon, en 1912, sur *Les jeunes gens d'aujourd'hui* signale que le tiers des étudiants à l'École normale supérieure sont des catholiques pratiquants. Étienne Gilson signale que si Marcel Mauss se vantait que son enseignement à la Sorbonne n'attaquait jamais la religion mais la dissolvait, il sait ajouter à propos de cette même Sorbonne: « Simplement, et c'est bien assez, on nous a laissé le soin de chercher nous-mêmes notre nourriture spirituelle et de reconquérir seuls ce que nous aurions dû recevoir comme notre

1. — Cité par André Latreille, dans *Laïcité*, PUF., 1959, p. 70.

juste part d'héritage »¹. L'Université, livrée alors au scientisme, laisse toutefois la liberté dans les recherches et cela permet de retrouver les vrais problèmes métaphysiques et religieux.

Pendant la guerre le régime Pétain accorde des subventions à l'enseignement libre mais, la guerre terminée, toutes les lois du régime de Vichy sont rayées d'un coup de plume. La France était dévastée. Si l'enseignement libre remettait à l'État, à cause de la misère générale d'après-guerre, tous les jeunes qu'elle avait éduqués jusqu'ici, l'État aurait été littéralement débordé par l'oeuvre de la reconstruction nationale. Visiblement il fallait aider à la fois l'école publique et l'école privée parce que toutes deux jouaient un rôle nécessaire à la nation. Le problème scolaire revenait à la surface. La Commission A. Philip, nommée en 1945, pour régler ce problème, ne peut aboutir à aucune solution positive dans sa recherche d'un compromis. Toutes les associations laïques veillent et repartent en croisade, sous la direction de M. Albert Bayet, un des vétérans les plus obtus et les plus fanatiques du mouvement *laïciste*.

En juin 1948, on a le Décret Poinso-Chapuis qui offre une aide matérielle à toutes les familles qui ne peuvent envoyer leurs enfants à l'école ou au lycée à cause de leur situation financière. La vieille garde laïque vit immédiatement là un moyen détourné d'aider l'école catholique. Elle fit échouer l'application du décret.

En 1950, on eut la Commission Paul Boncour dont les travaux préparèrent les lois Marie et Barangé du 21 et 22 septembre 1951. Les tentatives d'abrogation à la Chambre par les *gauches* (communistes, radicaux et socialistes) en février 1956 et mars 1958 furent des échecs cuisants. Cette loi Barangé donnait une allocation de 1000 anciens francs par enfant et par trimestre de scolarité. Soit à peu près \$3. en argent canadien. Et cela pour les enfants fréquentant l'enseignement du premier degré public ou privé. Cette mesure générale fut

1. — E. Gilson: *Le philosophe et la théologie*, Fayard, 1960, p. 34 et 48.

reconnue comme une mesure d'apaisement et de justice pour tous les parents qui avaient souffert de la guerre. Seuls, dans ces moments de détresse nationale, s'opposèrent les laïcisans parce que ces lois, disaient-ils, « rallument la guerre religieuse et mettent en péril l'unité française ». Un M. Treno y vit une menace contre « *cette école publique qui cimentera l'unité française* ». Cet irréalisme sociologique et historique discrédite un mouvement qui se perd dans la démagogie. Mais M. Albert Bayet est plus dangereux quand il dit le 30 septembre 1951 : « Des majorités de passage n'auront pas encore cette fois raison devant *les vérités éternelles* »¹

Les événements politiques se précipitent, les ministères se succèdent. La France approche du chaos. On remet le gouvernement au général de Gaulle, en 1958, qui est nommé président de la République en 1959 et qui choisit comme premier ministre M. Michel Debré. Ils doivent régler le problème de l'Algérie et le problème scolaire. Le gouvernement nomme la Commission Lapie pour trouver une solution au problème scolaire. La Commission remet son rapport, le 30 octobre, lequel, avec quelques changements, est adopté le 23 décembre 1959 par 427 voix contre 71 à la Chambre, et par 173 voix contre 99 au Sénat. Le général de Gaulle signe la loi le 31 décembre 1959. C'est du gros travail et il a suscité une opposition, incroyable pour ceux qui ne connaissent pas la température des passions qui peuvent entourer de tels débats. Ainsi 38 des 50 membres du Conseil supérieur de l'Éducation nationale démissionnent ainsi qu'un ministre. Imperturbable, le général de Gaulle continue dans la ligne de son devoir tel qu'il le voit.

La loi garantit à tous les élèves de l'école publique, la liberté des cultes et de l'instruction religieuse (ce qui dégage une nouvelle notion de la laïcité qui est liberté des consciences et tolérance envers toutes les croyances). Dans les établissements privés qui passeront contrat avec l'État français, l'enseignement sera soumis au contrôle

1. — Cahiers d'action religieuse et sociale, 1 oct. 1951, p. 529; 1 nov. 1951, p. 603.

de l'État, ils devront respecter la liberté de conscience, et tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance, y ont accès. Le contrat peut être un *contrat d'association* et alors le programme est le même que celui de l'enseignement public et les maîtres peuvent être des maîtres de l'enseignement public. Toutes les dépenses sont alors assumées par l'État. Ou il s'agit d'un *contrat simple* où en échange d'un contrôle pédagogique et financier, l'État paie les professeurs. Cette loi devra être renouvelée dans douze ans.

Cette loi Debré, malgré tous les remous et fracas qu'elle a entraînés et qui ont occupé les manchettes des journaux, aurait été impossible si l'évolution du pays ne s'était faite d'une façon profonde et continue dans le sens d'une plus authentique neutralité. Le laïcisme agressif, cette volonté d'imposer le rationalisme, a fait place à un respect de la conscience. Pas partout évidemment.

Jean XXIII, dans une lettre aux congressistes de l'Office international de l'enseignement catholique, réunis à Utrecht, commémorait l'encyclique de Pie XI *Divini Illius Magistri* par ces mots: « Nous le déclarons sans hésiter, ce document capital n'a rien perdu de sa vérité. Aujourd'hui, comme hier, l'Église affirme hautement que ses droits et ceux de la famille en ce domaine sont antérieurs à ceux de l'État; aujourd'hui comme hier, elle affirme son propre droit d'avoir des écoles où soit inculquée, par des maîtres aux convictions solides, une conception chrétienne de la vie, où tout l'enseignement soit donné dans la lumière de la foi »¹.

On voit par ce texte de Jean XXIII, qui se réfère à des textes encore plus explicites de Pie XI, que la France n'est pas encore arrivée à accepter l'école vraiment chrétienne. La France catholique respire et voit un progrès quand elle arrive à une école qui soit seulement vraiment neutre. Elle respire et voit un progrès quand l'école privée est reconnue comme l'expression d'une liberté essentielle. M. Debré le disait le 24 décembre 1959: « A côté de l'éducation nationale et de l'enseignement

1. — *Observatore Romano*, 31 décembre 1959.

public, il existe un enseignement privé. Cet enseignement privé est l'expression d'une liberté essentielle. Nous le savons : il ne suffit pas, pour qu'une liberté existe, qu'elle soit inscrite dans les textes. Elle doit pouvoir s'exprimer, c'est-à-dire que son expression doit pouvoir être garantie. Il ne s'agit pas là d'une garantie seulement donnée à des individus, il s'agit également d'une garantie nécessaire à l'équilibre d'une société qui ne serait pas vraiment une société libre si les libertés n'étaient que théoriques. Il est un autre point qu'il convient de souligner. L'enseignement privé représente une forme de collaboration à la mission d'éducation nationale qui le fait ainsi participer à un service public... Nous devons juger ce fait avec un esprit moderne. *Nous ne sommes plus à la fin du XIXe siècle.* »

Quelques éléments extrinsèques ont aidé à cette évolution. Nous avons déjà parlé de la guerre. Le péril communiste a certainement influé aussi. La crainte de voir l'État devenir une machine de guerre entre les mains des *extrêmes-gauches* et de voir surgir un nouveau cléricalisme où tout aboutirait à une dictature intellectuelle par raison d'État avait de quoi effrayer la nation française et plusieurs de ses représentants encore capables de penser aux destinées mêmes du pays. Une nouvelle sagesse cherchait un nouvel équilibre politique.

Les autres pays voisins donnaient aussi l'exemple d'un apaisement remarquable et nécessaire. La Hollande reconnaît un système public et un système privé. Elle reconnaît aux parents le droit d'élever leurs enfants selon leurs convictions et des subsides sont prévus pour les constructions, l'entretien des bâtiments et les traitements des professeurs autant pour les écoles *neutres* de l'État que pour les écoles confessionnelles.

En Belgique, le pacte scolaire du 20 novembre 1958 prévoit l'aide effective de l'État à toutes les formes reconnues valables d'enseignement et l'enseignement devient gratuit dans toutes les écoles subventionnées. Aujourd'hui l'enseignement public reçoit 43.3% des élèves (726,869) et l'enseignement privé en reçoit 57.7%, soit 990,967 élèves.

En Allemagne où 95% de la population se déclare catholiques ou protestants, l'enseignement est un enseignement chrétien interconfessionnel. L'État perçoit environ 10% de l'impôt sur le revenu comme dîme qui est distribuée aux églises proportionnellement au nombre de contribuables qui s'en réclament¹.

Mais toute cette évolution reste périphérique à l'évolution essentielle, celle des idées.

III — L'évolution des idées

Sans remonter au déluge, il faut mettre à la source des nouveaux courants de pensée, les travaux de M. Jacques Maritain (L'humanisme intégral) et ceux du P. Delos, O.P. (La Nation). Ils ont contribué à acclimater auprès des catholiques français l'idée de démocratie où l'État devient l'instrument au service de la Nation. Dans nos pays où existent un pluralisme de croyance, l'unité temporelle ne peut plus être comme « l'unité sacrale de la chrétienté du moyen âge », mais une unité trouvée au niveau de la culture et des tâches temporelles où toutes les personnes doivent coopérer. Cette nouvelle unité que doit promouvoir l'État peut grouper des chrétiens et des non-chrétiens. D'où la tolérance civile qui impose à l'État le respect des consciences².

« Ainsi, ajoute Maritain, se dégage et se précise la notion de cité laïque vitalement chrétienne ou d'État laïque chrétiennement constitué, c'est-à-dire d'un État où le profane et le temporel aient pleinement leur rôle et leur dignité de fin et d'agent principal, mais non pas de fin dernière et d'agent principal le plus élevé. » Dans une civilisation de style profane, l'État respecte les différentes expressions de la nation et il « intègre, suivant le mode pluraliste, les activités chrétiennes dans l'oeuvre temporelle elle-même, par exemple en donnant à l'enseignement chrétien sa juste place dans la structure du régime scolaire »³.

1. — Cahiers d'action religieuse et sociale, 1 mai 1960, p. 275. Voir aussi Relations.

2. — Maritain: L'humanisme intégral, Aubier, 1936, p. 185.

3. — Idem, p. 190 et 193.

Ces idées feront leur chemin et M. Debré retrouvera la même pensée quand il définira la laïcité en 1959 : « La laïcité, c'est-à-dire l'indépendance de l'État à l'égard de toute force, de toute puissance qui cherche ailleurs que dans l'intérêt national les raisons de son intervention ou les objectifs de sa politique... » M. B. Lafay ajoute : « La République française est une république laïque. Il reste à savoir si l'interprétation du mot laïque telle que la pratiquent couramment certains adversaires de l'enseignement confessionnel correspond au sens de la Constitution. Qu'est-ce qu'un État laïque ? C'est celui qui ne reconnaît à aucune religion la qualité de religion d'État, qui n'accorde aucun privilège à une Église et à ses ministres. La laïcité est donc une notion juridique et non une philosophie d'État. Dirais-je, au risque de choquer mes collègues d'extrême-gauche, que la Russie ne me paraît pas être une République laïque ? Le marxisme, en effet, y représente une philosophie officielle, la philosophie de l'État, et une philosophie d'État présente les mêmes dangers qu'une religion d'État... Nous nous refusons à donner à ce mot une signification mystique qui ne peut aboutir qu'à l'oubli de la neutralité ».

En effet, les neutres allaient trop loin dans leur demande d'une école d'État. Ils voulaient aller vers un monopole d'État, en laissant mourir l'enseignement privé, faute d'argent. Une liberté qui reste théorique parce que sans moyens de s'exercer, est une farce. L'État, conçu par Ferry et Combes, devait peu à peu contrôler tout l'enseignement. Leur deuxième erreur était de substituer au dogmatisme religieux qu'ils abhorraient, un dogmatisme positiviste ou areligieux plus dommageable pour l'éducation de la jeunesse. Maintenant on dégage mieux le rôle de l'État devant la Nation. On admet la laïcité de l'État dans un pays de tendances pluralistes. Cette laïcité est définie par le respect des personnes et de leur conscience, par une conception de l'État au service des groupes organisés de la Nation et qui représentent un aspect du bien commun temporel. Maritain a même

esquissé une charte de l'éducation nationale valable pour tous¹.

Les deux grands principes du bien commun et de la liberté de conscience religieuse ont conduit la pensée catholique à distinguer entre *laïcisme* (système de pensée qui veut promouvoir l'irréligion ou l'areligion et qui vise à l'organisation des peuples dans l'absolue neutralité) et *laïcité* (régime qui, à cause d'un pluralisme de pensée dans la Nation, s'abstient de dépasser l'ordre temporel). Une déclaration des cardinaux et archevêques de France sanctionnait, en 1945, cette distinction : « Si, par *laïcité de l'État*, on entend proclamer la souveraine autonomie de l'État dans son domaine de l'ordre temporel, son droit de régir seul toute l'organisation politique, judiciaire, administrative, fiscale, militaire, de la société temporelle et, d'une manière générale, tout ce qui relève de la technique politique et économique, nous déclarons nettement que cette doctrine est pleinement conforme à la doctrine de l'Église. Si le cléricalisme est l'immixtion du clergé dans le domaine politique de l'État, ou cette tendance que pourrait avoir une société spirituelle à se servir des pouvoirs publics pour satisfaire sa volonté de domination, nous déclarons bien haut que nous condamnons le cléricalisme comme contraire à l'authentique doctrine de l'Église. La laïcité de l'État peut aussi être entendue en ce sens que, dans un pays divisé de croyances, l'État doit laisser chaque citoyen pratiquer librement sa religion. Ce second sens, s'il est bien compris, est lui aussi conforme à la pensée de l'Église... »

« Par contre si la laïcité de l'État est une doctrine philosophique qui contient toute une conception matérialiste et athée de la vie humaine et de la société, si ces mots veulent définir un système de gouvernement politique qui impose cette conception aux fonctionnaires jusque dans leur vie privée, aux écoles de l'État, à la nation tout entière, nous nous élevons de toutes nos forces contre cette doctrine »¹.

1. — Esprit, mars-avril 1949, p. 482.

1. — Déclaration du 13 nov. 1945. Docum. Cath. 6 janv. 1946.

Dans le même sens Pie XII dira, le 23 mars 1958, qu'« *une juste et saine laïcité de l'État est un des principes de la doctrine catholique* », c'est-à-dire que dans nos sociétés modernes il devient de plus en plus inconcevable que l'État puisse imposer une doctrine qui atteigne les consciences. Il n'a pas à être hostile ou indifférent, il n'a qu'à s'abstenir de violer les droits des personnes, les libertés des groupes reconnus dans la nation. Il peut même voir « à ce que rien n'empêche le développement des sentiments religieux les plus vrais »².

Ces quelques textes, vu les autorités dont ils émanent, nous permettent de voir l'extraordinaire évolution des idées fondamentales à ce débat : État, nation, laïcisme, laïcité et neutralité. « Est neutre l'école qui n'enseigne ni le pour ni le contre dans les questions disputées entre les familles spirituelles du pays »³. La façon dont est observée cette neutralité peut nous donner une neutralité irréligieuse et agressive, une neutralité qui escamote systématiquement tous les problèmes philosophiques et religieux, et une neutralité ouverte, celle qui présente tous les problèmes sans porter de jugement de valeur par respect d'une sorte de contrat social entre familles de différentes appartenances. C'est ainsi que l'Épiscopat de France, dans une déclaration du 5 avril 1951, reconnaît que l'enseignement public neutre est positivement accepté comme une nécessité pour « les familles qui le désirent et, éventuellement, celles qui n'en peuvent choisir d'autres... C'est pourquoi l'Église, qui maintient fermement la nécessité des écoles chrétiennes, n'attaque point l'enseignement public. Elle n'en méconnaît pas la valeur, non plus que le mérite de ses maîtres, dans les rangs desquels se trouvent d'éminents catholiques ».

Remarquons combien l'Épiscopat est bienveillant pour l'école publique et les maîtres catholiques qui y enseignent. Il sait très bien que ces professeurs catholiques, vu les engagements pris devant l'État, ne peuvent favoriser qu'une neutralité ouverte. Aussi parce que cet

2. — A. Latreille: *Eglise et laïcité*, dans *Laïcité*, PUF. 1959, p. 79.

3. — P. Foulquié: *l'Eglise et l'école*, p. 208, note 2.

enseignement garde un caractère inachevé quant à l'éducation chrétienne des jeunes, l'Épiscopat *maintient fermement la nécessité des écoles chrétiennes*. En avril 1954, l'Épiscopat a encore condamné toutes idées qui impliqueraient un désaveu ou un relâchement de la doctrine constante de l'Église à cet égard, de quelque milieu qu'elles viennent¹.

Pourquoi l'Épiscopat insiste-t-il tellement sur la nécessité de l'école chrétienne? C'est qu'il a devant les yeux le fait de la déchristianisation de la France. Les causes en sont multiples mais l'école en reste une cause principale, malgré les affirmations contraires ou minimisantes d'éducateurs chrétiens. Ainsi Pascal, en 1662, quelques mois avant de mourir, suivait l'Almanach spirituel parisien « qui l'instruisait des lieux où se trouvaient toutes les dévotions », processions, vêpres, exposition des reliques, prédications. « Il ne se passait guère de jour sans qu'une procession ne traversât Paris. Pascal la suivait »². Tout le peuple de Paris et de France était chrétien.

Or, comparaison brutale, trois siècles plus tard, en 1962, quand Paris compte près de six millions d'habitants, un sondage rapide fait le dimanche 18 mars 1962, révèle que dans les 259 paroisses de l'agglomération métropolitaine il n'y eut que 658,127 personnes présentes à la messe du dimanche¹. Personne ne peut s'empêcher de penser qu'un tel résultat était recherché par les tenants de *l'école laïque et par le moyen de l'école*. Tous ceux qui se sont penchés sur la déchristianisation de la France ont dû étayer leurs études sociologiques par un chapitre sur la situation scolaire. Les régions où l'école est chrétienne, les familles le sont aussi. Ce n'est pas par coïncidence mais par lien causal (mais pas unique) si soixante ans après les lois Ferry on parle de la France comme pays de mission².

Les faits qui le prouvent, abondent. « On observe, dit le chanoine Philippe Delhaye, qu'une famille chré-

1. — Cahiers d'action religieuse et sociale, 1955, p. 528.

2. — Jean Steinman: Pascal, Desclée, 1961, p. 201.

tienne devient ordinairement agnostique en trois générations par le moyen de l'école laïque »³. Gilson cite ce fait : « A 180 kilomètres de Paris, un village sans école chrétienne, où trois instituteurs successifs, dont chacun était parfaitement respectable, ont réussi, en une quarantaine d'années, à vider complètement l'église de tous ceux qui la fréquentaient... Le travail de ces instituteurs est vraiment du travail bien fait... Le jour où l'éducation chrétienne du foyer ne s'alimenterait plus de celle de l'école... on verrait l'éducation laïque prendre sa place au foyer comme à l'école, et peut-être même remonter de l'école au foyer »⁴.

Ainsi l'on voit l'évolution des idées : tout en maintenant la nécessité des écoles libres catholiques, la situation a changé. On rencontre les catholiques partout, parmi les hommes éminents de la politique, des sciences, de la littérature, des universités et dans les principaux mouvements sociaux. Ils témoignent d'un dynamisme et d'une présence oecuménique de la France. Jamais autant d'initiatives apostoliques n'ont été prises par un seul pays en autant de domaines. Jamais les catholiques n'ont si peu craint l'avenir; ce sont plutôt les incroyants qui sont réduits à la défensive où ils sont souvent gênés par la présence et le zèle intempestif des communistes : « Une revue comme *La Pensée* s'est employée de façon significative à faire ressortir la continuité qui existe de l'attitude philosophique des encyclopédistes au XVIII^e siècle jusqu'au communisme du XX^e siècle »⁵.

(Cette deuxième partie continuera le mois prochain)

1. — Match, 30 juin 1962, p. 9.

2. — Robert Rouquette, s.j., écrit dans *Les Etudes* (avril 1959, p. 110) : « Il faut tenir de plus en plus compte du prosélytisme ardent d'une minorité passionnée d'enseignants marxistes, spécialement dans les lycées de la région parisienne dont ils ont complètement changé le climat. »

3. — *Monde Nouveau*, 5 mai 1962.

4. — Etienne Gilson : *Pour un ordre catholique*, p. 198 et 200.

5. — André Latreille : *Eglise et laïcité*; dans *Laïcité*; PUF, 1959, p. 95.

CHRONIQUES

L'économique

FINANCES, POUR OU CONTRE NOUS ?

À la suite des récentes offres d'achat qui inondèrent les marchés mobiliers canadiens, nous constatons que certaines sont rejetées et que d'autres sont acceptées.

Les directeurs de Canadian Oil Ltd. rejetèrent l'offre de Shell Oil Co. of Canada. Devon-Palmer refusa celle que proposa Triad Oil, filiale du groupe B.P. Ltd. D'autre part, Superior Propane Ltd., résiste à ce projet de fusion. Enfin, seule du groupe, il semble que la fusion d'Atlas Steel Co. avec le groupe Rio-Tinto-Zinc soit la seule qui a chance de réussir.

Il serait intéressant d'étudier les raisons qui ont motivé ces refus et les motifs qui poussent d'autres à accepter ces intégrations. Quelles seront les conséquences de ces fusions pour notre pays ? Ces unions sauront-elles apporter une plus grande productivité à la nation canadienne ou au contraire les Canadiens perdront-ils au change ?

Les deux cas, de Canadian Oil vs Shell et d'Atlas vs Rio Tinto, en sont deux qui illustreront bien avantages et désavantages de ces opérations.

Actuellement, le Canada est dans la position suivante: notre niveau de vie est si élevé que nous ne pouvons pas nous permettre, dans les conditions présentes, de vivre longtemps de cette façon. La production canadienne per capita n'est pas assez élevée ou

n'augmente pas assez rapidement pour que nous puissions maintenir ce train de vie. Pour avoir voulu continuer à connaître les bienfaits d'un si haut niveau de vie durant les cinq dernières années, nous nous sommes endettés de plusieurs milliards. Tout ça, parce que pendant que nous consommions plus, nous ne produisions pas en proportion de l'augmentation de ce niveau de vie.

Les conséquences de cette mauvaise administration sont les suivantes: nous devons dévaluer notre dollar, nous devons que nous le voulions ou non nous serrer la ceinture. Nous devons même subir une augmentation du coût de la vie, ce qui se traduit par une baisse de notre pouvoir d'achat.

Un remède à ces maux ? Augmenter notre production, non dans les domaines où nous sommes les consommateurs, mais dans ceux qui nous apporteront des devises étrangères, qui, une fois acquises, pourront aider à l'augmentation du niveau de vie.

Le niveau de vie est en relation avec la production, plus nous produisons de biens, plus nous pourrons nous permettre d'en consommer. Mais pour accroître la productivité, nous devons vendre davantage certains produits que nous pouvons mettre sur le marché mondial à des prix défiant toute concurrence. Il faut alors développer certains secteurs où, par suite d'une abondance de matières premières peu coûteuses, soit à cause de facteurs géographiques, soit à cause de facteurs de transformation par les sources d'énergie à bon marché ou par une certaine ingéniosité créatrice, nous pourrons soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.



Puisque notre économie s'est axée surtout sur les marchés mondiaux, il serait bon d'étudier ce qu'apporte la fusion d'Atlas au groupe Rio Tinto. Il y a quelques années, Atlas Steel était une entreprise entièrement dévouée aux intérêts canadiens. La majeure partie de la production était vendue au pays même. Mais depuis

1959, cette société a formé une division internationale qui s'occupe de la vente de produits en Europe, en Australie, au Japon, aux États-Unis, aux Indes, en Suisse et en Angleterre. De sorte qu'il y a quelques années, à peine 10% des ventes allaient à l'étranger; tandis que maintenant ces ventes s'élèvent à 25%. Cette société a su se muer d'entreprise nationale qu'elle était, en une entreprise internationale, donc productrice de biens fabriqués par des Canadiens, mais pour exportation comme produits semi finis, parce que si les produits étaient finis au pays ils ne pourraient être vendus sur les marchés étrangers en raison du coût trop élevé de notre main-d'oeuvre.

Cette société a entrepris de construire au Québec, il y a un an, à Tracy, un laminoir qui fabriquera des feuilles d'acier inoxydable allant jusqu'à 48 pouces de largeur. Cette usine, une fois terminée, coûtera \$40,000,000. Les produits qui en sortiront, seront finis dans des usines établies ailleurs.

Cette entreprise de Tracy dépendra donc en grande partie des marchés européens pour vivre. Or placée, comme elle l'est, n'avait-elle pas avantage à s'affilier à un organisme comme Rio Tinto, qui est un groupe bien établi et depuis longtemps dans les marchés de l'Europe, de l'Afrique, et de l'Asie. Une association semblable, qui augmentera la productivité canadienne par l'intermédiaire d'un puissant groupe, travaille réellement dans l'intérêt du pays. L'union de ces deux firmes haussera sûrement les ventes de produits qui seront manufacturés au pays, donnant du travail aux Canadiens.



Prenons l'autre cas, celui de Canadian Oil et Shell Oil Co.

Actuellement, Canadian Oil est une entreprise entièrement intégrée qui assure toutes les transformations du pétrole: exploration, transport par oléoduc, pétrolier, marketing, raffinerie, ventes au détail, services de sta-

tion. De plus elle exploite une division de produits chimiques. Toute cette opération se situe entièrement en territoire canadien; les produits bruts viennent des champs de l'Alberta, et les produits finis sont vendus aux Canadiens. De plus, cette société réalise des profits nets qui sont distribués aux Canadiens sous forme de dividendes; elle paie aussi des impôts fédéraux. En 1961, près de \$5,000,000 ont été payés en impôts, et plus de \$2,000,000 distribués sous forme de dividendes.

De ces faits, nous pouvons conclure ceci: Si cette entreprise faisait de l'exportation et que le groupe Shell, étant international, lui permettrait d'écouler une grande partie de la production à l'étranger, il serait peut-être de notre intérêt de soutenir l'affiliation au complexe Shell. En réalité, que Shell achète Canadian Oil, et cela n'augmentera pas la productivité de Canadian Oil. Au contraire, Shell, par cette transaction, retire de la circulation les 2,000,000 qui vont aux Canadiens en dividendes et les impôts fédéraux que Canadian Oil payait au Trésor, car cette compagnie ne fait pas de bénéfices présentement.

Sachant donc que notre problème est d'augmenter la production, nous devons conclure que l'offre d'achat de Shell est contre l'intérêt de la nation, car c'est une entreprise étrangère qui s'appropriera des revenus qui devraient aller à la nation. Tandis que l'offre de Rio Tinto, même si les Canadiens y perdent le contrôle d'une entreprise qu'ils avaient développée, contribue à une hausse sensible dans le revenu brut de la nation canadienne (G.N.P.)

Dans les circonstances, il est bon que des gens avisés prennent des décisions qui tiennent compte des circonstances dans lesquelles nous vivons et agissent ainsi dans l'intérêt des citoyens de ce pays. C'est en cela que consiste une fierté canadienne bien placée.

Jean Charette

La langue

LES ANGLICISMES

Devant la prolifération des anglicismes, qui gagnent jusqu'à notre enseignement du français et du latin, diverses attitudes sont possibles. Le pessimisme le plus ombrageux menace les gens enclins à idéaliser le passé, à rêver d'un retour à une pureté absolue, qui en fait n'a jamais existé. Certains déplorent le mal, sans plus, ou se contentent de le combattre çà et là, colmatant quelques-unes des brèches qui s'ouvrent de jour en jour. En divers autres milieux enfin, l'anglicisme est devenu un moyen de se poser socialement.

Quelles que soient les réactions personnelles, il me semble futile aujourd'hui de chercher des remèdes spécifiques, car le rôle prépondérant de l'anglicisme dans l'altération profonde de notre idiôme se rattache incontestablement à notre situation coloniale. En matière de langage, l'ère des mandarins moralisateurs est bel et bien révolue. Il convient maintenant d'étudier non plus des symptômes isolés, mais tout le syndrome du colonialisme culturel dont nous sommes atteints.

Il s'agit là, bien sûr, d'une tâche pénible, car il n'est pas facile de surmonter un conditionnement psychologique de deux siècles de domination. Heureusement quelques hommes désintéressés et courageux s'y emploient depuis quatre ou cinq ans, mais la voie où se sont engagés ces décolonisateurs est longue et ardue.

Nous avons donc tout le loisir nécessaire pour bataifoler dans le jardin des anglicismes, pour classer et collectionner ces parasites, pour les monter en épingle. Au moins essayons, en ces jours de sursis, d'adopter à leur endroit un détachement analogue à celui du naturaliste, pour qui le cancrelat mérite la même attention

que la libellule. Surtout, n'allons pas céder de nouveau à la passion normative, car elle n'aurait guère de signification dans la conjoncture actuelle.

Malgré tout, je n'entends pas renoncer tout de suite à ce passe-temps de collectionneur, qui vaut bien le bridge, la philatélie ou la chasse aux médailles rares.

Il existe, à mes yeux, une diversité extraordinaire d'anglicismes, depuis les calques simples et vulgaires, tels *peanut: peanut, flat: flat, car: char*, jusqu'aux adaptations aussi ingénieuses que *to be in the family way: partir pour la famille, what is the matter with you?: qu'est-ce qu'il y a avec vous?*

J'observe d'autre part des anglicismes de très mauvais goût et contraires à la plus élémentaire honnêteté: par exemple, *caucus*, qui désigne les réunions où des comitards sans scrupule trompent sans joie la démocratie. Que ce mot disgracieux puisse fleurir à toute saison sur la bouche de nos hommes politiques, voilà de quoi étonner chez un groupe culturel qui compte l'auteur du *Cocu imaginaire* parmi ses classiques!

Certains anglicismes caractérisent les gens peu aptes à distinguer les plans de l'action et de l'opinion, et qui s'imaginent favoriser quelque chose du seul fait d'en être partisans, d'être pour. « Je favorise ceci et cela », proclament-ils volontiers, sans même lever le petit doigt, cependant, pour contribuer au succès de leurs causes.

C'est qu'ils confondent, entre autres, *favoriser* et le verbe anglais *to favor*, dont voici l'une des acceptations: être pour, approuver, être partisan de, préconiser, etc...

Et que penser de l'étrange pléonasme: *50 p. 100 de toute (sic) la population, le tiers de tout le territoire*, très répandu dans la langue anglo-américaine et en voie de gagner celle de nos élites?

Faut-il le rattacher au phénomène mondial de l'« aculture », selon le terme cher à certaines personnes

très cultivées, ou y voir le signe d'une aspiration frustrée vers le Tout, la Totalité, le Global, l'Indivisible ? Ne pouvant me résoudre entre ces deux hypothèses, je les accepte provisoirement toutes les deux.

Comme question de fait, calque de *as matter of fact* à peine modifié, évoque toujours pour moi le député provincial. Cette fois, du moins, on n'a pas donné dans la *matière de fait*, comme il eût pu facilement arriver.

Nombre d'anglicismes, enfin, peuvent entrer dans la catégorie des *ambigus*. Quand, loin des siens, une bonne demoiselle déclare d'une façon bien sentie: « Ma famille me manque terriblement », on se demande s'il faut l'entendre à la française ou à l'anglaise, c'est-à-dire qui souffre en l'occurrence. Toute l'incertitude provient de ce que *I miss you* veut dire *vous me manquez*, et non pas *je vous manque*, bien que les deux usages chevauchent au Québec. Les classes les plus instruites échappent difficilement elles-mêmes à cette ambiguïté; cela va de soi pour qui sait que le dada de l'américanisation fait des siennes dans les enseignements supérieur et inférieur.

Je serais tenté d'inclure dans le chapitre des anglicismes la question de la battologie, cette manie des répétitions inutiles du genre de: *CBF — Radio-Canada — Ici Radio-Canada qui vous présente son radio-journal*, ou *La brasserie M., brasseur de la bière M.*

Mieux vaut remettre à un autre jour l'étude de ce phénomène passionnant, car avec Battos, il faut du temps et de l'espace.

Jacques Poisson



Les événements

Les dix millions du député

J'ai acquis l'horreur des périodes électorales. Si on me demande pourquoi, je réponds que c'est parce que la vérité est bafouée et que les réputations sont traînées dans la boue. C'est encore parce que l'on soulève les passions et que l'on dresse contre l'autre la moitié de la population. C'est aussi parce que ce sont des périodes d'inaction, sinon de désorganisation administrative. Il se fait mille discours pour pour éclairer le peuple. Mais lui, le bon peuple, après toutes ces semaines d'éducation forcée, il est plus brouillé que jamais et, quand son vote n'a pas été dicté par ses pères, il prend sa décision sur des vétilles. L'urne électorale rend un verdict de hasard que l'on explique ensuite par des causes profondes. Mais il ne faut pas médire de la démocratie; elle se juge elle-même par les spectacles qu'elle offre.

Quand on considère les partis en présence dans une élection, on constate que, selon les préjugés, l'un est impeccable et ne peut faire que du bien, tandis que l'autre est corrompu, méprisable, incapable, chargé d'erreurs et de péchés. Il n'y a aucune place pour un jugement sain et impartial. Que pèsent les programmes et les grandes questions politiques dans la balance populaire? À supposer que l'électeur moyen les prenne plus au sérieux que son inféodation traditionnelle à un parti, que son admiration pour les vedettes et parfois que certains intérêts très courts, quelle formation a-t-il pour en juger? Je veux bien que le peuple décide de la nationalisation de l'électricité, mais sur quels témoignages et sur quelles connaissances basera-t-il son jugement? Les meilleurs économistes peuvent débattre le sujet à l'infini, mais le peuple dit oui ou non et, par la grâce d'état de l'autorité d'un jour, le noeud gordien est tranché. Admirable démocratie!

Je dis tout cela à propos d'une annonce électorale.

Elle provient d'un journal très éloigné: « En deux ans seulement M. X... a drainé chez nous des millions de dollars en travaux et subventions ». Il s'agit d'un député qui sollicite des électeurs de son comté la récompense d'être réélu. Il écrit lui-même: « En 24 mois, nous avons eu chez-nous plus de dix millions de dollars en travaux de toutes sortes, en bénéfiques sociaux et autres ». Ce député en vaut un autre et sa volonté de bien faire est probablement très grande.

Néanmoins, quand même le député n'aurait pas vécu, on peut présumer que les allocations familiales, les pensions de vieillesse et autres bénéfiques sociaux auraient coulé, par les canaux habituels, vers les familles et les personnes qui y ont droit en vertu des lois. Le système étant établi, le député n'est pour rien dans la distribution des millions perçus chez les contribuables et redistribués, après soustraction des frais d'administration, à un certain nombre de foyers et d'individus. J'admets bien que l'habitude est prise depuis longtemps, mais pourquoi tromper le peuple et lui faire croire que le député, à partir de rien, fabrique des millions que sa seule générosité met en circulation ?

« Les travaux de toutes sortes » forment le solde des dix millions du député. On aimerait en lire l'énumération. Ils comprennent, sans doute, des chemins, des ponts, des écoles, etc. Il se peut que le député, par ses interventions, ait contribué à les obtenir. Le comté pouvait y avoir droit comme les autres comtés de la province et alors il n'a eu que sa part. Ou le comté a obtenu un traitement de faveur au détriment du reste de la province. Le député ne revendique sûrement pas un favoritisme qui léserait le bien commun. Ce qu'il a obtenu en travaux publics, son comté devait normalement le recevoir. Les millions que ces travaux ont coûtés, ont dû être pris dans les poches des contribuables. Le député n'a été qu'un agent de distribution très indirect. Il semble donc qu'en dépit de sa prétention

les millions dépensés en travaux l'auraient été quand même. Les dix millions peuvent, en vérité, laisser tomber le chiffre UN et se réduisent, tous calculs faits, à une addition de zéros.

Aussi n'est-ce pas le rôle du député que d'être distributeur de millions et agent de patronage. Rien ne l'empêche de promouvoir les intérêts de son comté qui concordent avec ceux de la province. Il se doit évidemment de représenter dignement tous ses électeurs et les autres... On attend surtout de lui qu'il soit un sage législateur et un vaillant défenseur du bien commun. Les dix millions coulent sans lui, comme les rivières de son comté. Pourquoi faire croire au peuple qu'on lui a partagé un trésor arraché aux pirates par un intrépide capitaine ? Pour se grandir, le patronage a besoin de cette belle légende ! Mais ce n'est pas l'idée qu'on se fait d'une politique de grandeur.

Jacques Saint-Yves



Elections provinciales

Après deux ans seulement d'exercice de son mandat, M. Jean Lesage a décidé d'en appeler au peuple. C'est un genre de décision qui indique généralement une situation grave ou une nécessité impérieuse. La situation grave, selon les hypothèses les plus courantes, ce serait la division du cabinet sur le problème, sans doute majeur, de l'étatisation de toutes les compagnies privées exploitant des pouvoirs d'eau dans la province de Québec. La nécessité impérieuse, ce serait l'urgence de cette réalisation — pour ceux qui la croient indispensable — et par suite, la nécessité d'en appeler tout de suite au peuple pour réconcilier les membres du cabinet.

La vraie raison est probablement tout autre; et comme on dit, en faisant l'histoire des guerres, le motif officiel n'est probablement que le prétexte, ou le cheval

de bataille à trouver pour avoir matière à campagne électorale. La vraie raison est plus probablement dans l'impossibilité où se trouve apparemment placé le gouvernement de pouvoir alimenter aisément sa trésorerie, sans lever les impôts élevés qu'il a promis de ne pas établir ou sans avoir à recourir, sur le plan de l'emprunt, à des procédés inusités dont les chances de succès seraient problématiques. Autrement dit, le gouvernement *tombe* en raison de difficultés financières qui n'ont vraiment pas leur raison d'être par rapport au crédit fondamental de la province, mais qui sont le résultat de ce que j'ai appelé, dans un commentaire à la télévision, une politique d'embarquée. Jamais aura-t-on vu un gouvernement tant parler de la planification, et si peu planifier sa propre politique. Cela est d'autant plus malheureux que ces inconséquences auront contribué à déconsidérer, dans l'esprit populaire, l'idée d'une politique de grandeur, que le premier ministre avait mise à l'honneur et qui méritait un meilleur sort. Mais la grandeur sans mesure ou sans jugement est souvent pire, à court terme du moins, que la petitesse et la mesquinerie, qui ont alors au moins l'avantage de ne pas gaspiller les ressources.

Naturellement, l'échec financier du gouvernement n'est pas sans avoir son côté sympathique, car il s'y mêle une saveur nationaliste qui n'est pas pour nous être désagréable. On sait où loge la finance chez nous, et à quelle enseigne. L'attitude franche du gouvernement sur le problème de l'expansion économique du Canada français n'était pas pour lui plaire; et la Société générale de financement lui a certainement *sur-déplu*, encore plus peut être que l'étatisation de l'électricité. Cela même d'ailleurs confirme, pour d'autres raisons de prudence et d'habileté politique, l'opinion que je formulais dans notre édition de septembre relativement à la façon de procéder du gouvernement dans cette affaire. Il se fût heurté à moins de résistance, et aurait été plus efficace sur ce plan, s'il s'était appuyé sur une entreprise déjà établie, disposant déjà d'une équipe et d'un marché financier, et capable de faire face au fur et à mesure, au

lieu de recourir à un lancement spectaculaire qui cristallise davantage les oppositions. Encore ici, avons-nous encore à apprendre que les politiques de grandeur efficace ne sont pas toujours celles qui font le plus d'éclat.

Mais la plus grosse difficulté ici, c'est encore que le gouvernement ait fourni trop de raisons valables à la finance de mettre en doute la sagesse des politiques gouvernementales et de le lui faire savoir en exigeant de lui des taux exorbitants. On comprend qu'en pleine période de stagnation économique et de chômage, les prêteurs d'argent avisés ne se montrent pas très chauds de fournir des fonds à un gouvernement pour des largesses d'ordre strictement social, qui annoncent de forts accroissements d'impôts sans contrepartie sous forme de croissance économique.

Mais ne spéculons pas davantage sur le passé, et examinons le présent et l'avenir. La question que tout le monde se pose, même dans les rangs les plus éclairés **du parti libéral**, c'est : le déclenchement d'une élection sur la question de l'étatisation de l'électricité était-il sage ? N'est-ce pas là une autre embardée, qui, comme au poker, consiste à miser de plus en plus fort, avec pas grand chose dans son jeu, dans l'espoir d'effrayer l'adversaire ? Sous ce jour, et en regard des problèmes précédemment signalés, cette décision peut facilement prendre l'allure d'une sorte de chantage contre la finance, et sous une forme démagogique qui permet de cacher au peuple les vraies difficultés. Y aller trop franchement aurait-il été plus risqué ; et ni Mercier, ni Duplessis, qui ont connu des situations analogues, ni Lesage en 1962, n'auraient osé jouer le jeu à fond.

Mais si, dans le présent cas, il y a très probablement de cela, il y a aussi plus que cela. Le thème de l'étatisation pour l'élection a été, en quelque sorte, dicté au gouvernement par un de ses propres ministres. Il y eut, en somme, une sorte de coup d'État dont nous n'avons aperçu que les lueurs, parce qu'il s'est joué entre les quatre murs d'une solidarité ministérielle plus ou moins trahie. Sans que nous nous en soyons trop rendu compte, nous

venons d'avoir, selon une issue qui reste cependant démocratique, notre petite révolution de palais à la mode des républiques sud-américaines; et l'homme fort, qui a en quelque sorte emprisonné le premier ministre et quelques autres de ses collègues, et qui les fait marcher à l'oeil, c'est René Lévesque. Dans ces perspectives, on doit concéder que l'élection sur l'étatisation, non seulement pouvait être habile, mais s'imposait au parti libéral. Le référendum, pour consulter le peuple sur une question grave qui n'avait pas été abordée au cours de l'élection aurait pu dénouer le dilemme du parti libéral. Mais de toute façon, l'élection s'imposait probablement pour les raisons précédemment indiquées. Le premier ministre avait donc à peine le choix.

Cette solution, qui restait sans doute la meilleure pour le parti libéral, l'est-elle autant pour la province ? C'est là une autre question. Ceux qui attachent une importance primordiale au problème de l'étatisation de l'électricité, qui en font la pierre de touche d'une politique authentiquement canadienne-française au Québec — et ils sont nombreux dans l'élite, chez les nationalistes tout particulièrement — sont convaincus que oui. Ils voient là l'heure tant attendue, et dont il faut profiter pour voter en faveur du parti libéral en dépit de n'importe quoi d'autre. Mais ne faut-il pas aller au delà de cela, car ce qui vient de se passer pour l'électricité pourra tout aussi bien se répéter pour l'étatisation d'autres industries ou pour l'établissement de l'école neutre, etc.

D'ailleurs, le malaise qui s'est manifesté un peu partout à l'annonce de cette élection est probablement symptomatique. Car en dehors de toutes les autres considérations, la solution adoptée par M. Lesage se situe dans la plus pure tradition du parlementarisme britannique, donc de ce qui est considéré comme l'essence même de la démocratie. Un gouvernement a été élu en fonction d'une certaine *plateforme*. Dans l'exercice de son mandat, il en vient, peu importe ici les raisons, à une décision d'importance majeure qui n'avait pas été prévue ni annoncée au peuple au cours de l'élection. Son devoir est alors de

retourner au peuple pour réclamer un mandat spécifique, en prenant la responsabilité d'une orientation et en jouant l'existence du gouvernement sur sa décision. Pourquoi alors hésite-t-on, dans le présent cas, à accepter la décision du gouvernement comme toute naturelle, comme traditionnelle ?

La question est intéressante. D'autant plus intéressante qu'il y a d'autres raisons pour lesquelles le gouvernement aurait pu décider de tenir une élection du même genre. Il aurait pu dire par exemple : au cours de l'élection, nous avons promis que nous pourrions réaliser notre politique sans augmenter les taxes. Or il est évident que la dimension des problèmes à résoudre est telle qu'il va nous falloir recourir à l'impôt. Nous ne croyons pas avoir le droit de poursuivre notre politique sans demander au peuple un renouvellement de notre mandat, afin qu'il juge ce que nous avons fait et qu'il nous dise que nous pouvons continuer; avec l'entente cette fois que nous serons libre d'élever les impôts nécessaires à notre administration. Tout le monde eût appelé cela de l'honnêteté politique, même si les partisans n'eussent pas manqué de considérer que c'eût été un excès d'honnêteté.

Si l'on n'a pas spontanément la même réaction dans les circonstances actuelles, c'est sans doute qu'implicitement on sent qu'il y a là quelque chose de différent. Et ce qu'il y a de différent, c'est que la tradition parlementaire britannique des élections brusquées pour renouvellement de mandat est logique et normale dans les cadres de l'exercice par l'État de la fonction publique, au sujet de laquelle les citoyens ont et peuvent avoir des opinions, qui — soit qu'il s'agisse d'une expression de sentiments, soit qu'elles relèvent du sens commun — sont adéquates au droit et au désir du peuple d'être gouverné selon ses aspirations. Or, justement, il n'en est pas ainsi d'une question comme l'étatisation d'un secteur d'économie privée, surtout quand il est fait pour des raisons *techniques*, et non pas en fonction d'une option sur un mode de vie, comme par exemple l'option socialiste que

propose le NPD et que la population a jusqu'ici refusé de recevoir.

On touche là le danger le plus grave, sur le plan politique, des étatisations. Si elles ne sont pas de pensée socialiste, elles ne soulèvent que des problèmes d'efficacité relative liée à des situations économiques et à des pratiques administratives sur lesquelles le peuple est de toute évidence totalement incapable de porter un jugement. Il entendra un débat auquel il ne comprendra rigoureusement rien, pour la plupart du temps. Les adversaires se renverront la balle des arguments contradictoires, dans une atmosphère électorale qui en l'occurrence veut dire atmosphère de mauvaise foi systématiquement puisque chacun ne retiendra des faits et des arguments que ce qui fait son affaire. Un vrai dialogue de sourds, à la fin duquel la plupart des électeurs voteront pour l'un ou l'autre parti en fonction de toutes sortes d'autres raisons que celles qui auront fait l'objet du débat.

C'est là, en somme, en quoi consiste le fameux contrôle démocratique qui, selon les défenseurs des étatisations, garantit l'efficacité administrative des entreprises d'État et remplace la poursuite du profit comme incitation pour les entrepreneurs à rechercher une administration rentable. Nous avons la preuve de son inexistence même dans l'inquiétude qu'ont actuellement les partisans de l'étatisation de voir leur grande idée battue aux polls, parce que les électeurs sont furieux de l'augmentation des taxes scolaires comme conséquence de la politique de gratuité de l'enseignement; d'autres, mécontents de la politiques des hôpitaux, d'autres de l'insuffisance du patronage; sans compter les libéraux qui, étant contre la nationalisation, s'abstiendront de voter parce qu'il ne faut pas voter contre son parti, ou ceux qui étant également contre vont tout de même voter libéral quand même à cause de la fidélité au parti.

Plus grave encore, soumettre au jugement des électeurs, dans une élection, des question de ce genre, c'est déformer l'opinion publique, car la discussion passionnée de telles questions ne fait qu'engendrer la confusion.

Dans l'ardeur de la lutte, on recourt à tous les arguments possibles pour essayer de convaincre, sans trop se préoccuper de leur provenance et de leur valeur. En pareille matière, par exemple, on prétend ne pas vouloir être socialiste, mais on fait le lit du socialisme. Même les esprits habituellement les plus sereins se permettent d'y perdre leur latin.

Je n'en veux pour exemple que la façon dont Paul Sauriol prétend rabrouer un M. Edouard Berthiaume, dans *Le Devoir* du 5 octobre, en lui reprochant d'évoquer, au sujet de l'étatisation de l'électricité, le *spectre du socialisme*. Or, pour le confondre, Sauriol entreprend de justifier l'étatisation par l'argument le plus socialiste d'inspiration que l'on puisse trouver: l'argument qui consiste à se scandaliser que l'on n'étatise que des entreprises non rentables, privant ainsi l'État de se couvrir en s'emparant aussi des entreprises profitables afin de n'avoir pas à taxer. C'est la négation même du rôle supplétif de l'État, et de son devoir moral grave de ne s'engager dans les entreprises économiques que dans la mesure et là seulement où les initiatives privées sont déficientes, c'est-à-dire en définitive là où elles refusent de procéder ou cherchent à se retirer avant de devoir faire faillite. Ce scandale du profit que l'on laisse à ceux qui ont pu desservir la population par l'entreprise privée, alors que l'État est obligé de se charger des autres est un scandale proprement socialiste, qui n'a de sens que dans une théorie socialiste de la condamnation du profit. De même, un journaliste comme Lorenzo Paré, qui se porte tout à coup à la rescousse du parti libéral dans l'Action, trouve curieux que le principe supplétif ne demande à l'État que de suppléer; en suppléant selon lui, l'État doit tout prendre pour s'éviter les déficits. On croit vraiment rêver; et l'on en entendra bien d'autres au cours de la campagne électorale.

Donc, du point de vue du jugement véritable du peuple sur la question posée, il est clair, à mon sens, que le référendum est la meilleure, sinon la seule façon de requérir son opinion. Et le référendum n'élimine pas

pour autant les vices d'une consultation populaire — qui peut se révéler nécessaire pour l'adoption d'une politique si grave dans ses conséquences d'ordre idéologique.

En fait, le référendum aurait à être précédé d'un effort spécial d'information aussi complète et aussi objective que possible. À ce sujet justement, on a écrit qu'un tel effort d'éducation n'était pas nécessaire; que la question est débattue sous tous ses aspects depuis plus de trente ans; de sorte que le peuple aurait vu le pour et le contre et serait prêt à se prononcer. Une telle prétention ne saurait être soutenue que par des gens qui ne voient pas bien le vrai problème de la consultation populaire honnête et intelligente en l'occurrence et qui se satisfont d'avoir politisés tous les débats pour estimer les questions résolues. Trente ans de discussions politiques sur un tel sujet ne valent guère mieux qu'une; c'est surtout trente fois plus de confusion, en raison de tous les arguments saugrenus jetés dans le débat par tout chacun, et ramassés en faisceaux au cours des années par la série des journalistes en mal de copie. Avant un référendum, il faudrait vraiment qu'un groupe de *spécialistes* — des divers tendances et catégories impliquées dans un tel débat, une commission d'étude et d'enquête, fasse la somme et l'analyse des données et des arguments pour ou contre et en fasse l'objet d'un rapport dont on n'attendrait pas qu'il porte un jugement sur l'opportunité d'étatiser ou non, mais qu'il apporte le dossier vraiment exhaustif et intégré qui permette un jugement valide.

Pour le moment, le sort en est jeté pour l'élection. En le portant sur ce terrain, le gouvernement Lesage ne s'est pas nécessairement mis en aussi bonne position qu'il peut le paraître à première vue. La façon même dont il a été amené à déclencher l'élection donne à réfléchir à ce que deviendra un gouvernement libéral advenant une victoire, surtout une victoire trop décisive. C'est en somme l'extrême-gauche du parti libéral qui triomphe, qui impose au reste du parti de risquer son avenir sur une question gauchement présentée, si l'on me permet ce mauvais jeu de mot, et devenant ainsi, par la force des

choses, une première étape dans un programme que l'aile extrémiste voudra pousser aussi loin que possible. Et si le parti libéral gagne dans ces conditions, comment pourra-t-il résister ensuite à la pression qu'exercera ce groupe sur les autres questions et par les mêmes techniques de pression basées sur un mépris de la solidarité ministérielle qui, cette fois, est assez peu caractéristique des traditions démocratiques britanniques.

Une victoire du parti libéral pourrait donc prendre valeur d'événement majeur dans nos orientations politiques et idéologiques de demain. Pour sûr, l'élection du 14 novembre au Québec ne sera pas une élection comme les autres. Elle ne réglera sans doute rien de définitif, car il est douteux que le peuple se rende vraiment compte de l'enjeu véritable, de sorte que son vote ne sera pas significatif de tout ce qu'implique l'élection. Plus tard, il pourra toujours revenir sur sa décision. Mais il ne paraît pas faire de doute que, pour la première fois, nous voyons, à la faveur des révolutions internes que subit un parti traditionnel à la barbe d'un corps électoral tirailé par ses passions nationalistes attisées, poindre à l'horizon la possibilité que le radicalisme de gauche parvienne au pouvoir à Québec.

François-Albert Angers



Signes de maturité

Le monde des affaires, comme le monde politique, bouge chez nous dans le sens d'une prise de conscience canadienne-française, du règne de la fierté nationale. Nos hommes d'affaires, du moins un certain nombre d'entre les plus importants car plusieurs autres ne se gênent plus, — nos hommes d'affaires, dis-je — ne se proclament peut être pas nationalistes à tue-tête, mais ils n'ont pas peur de l'être d'une façon fort efficace, et de plus en plus précise et pratique. Nous n'en sommes heureu-

sement plus au temps où un triste personnage de la vieille école vendait son entreprise à un juif, alors qu'il avait des offres comparables de compatriotes, afin de ne pas passer, aux yeux du reste du Canada, pour un nationaliste. En ces temps, la largeur de vue consistait à travailler systématiquement contre les siens, afin d'être bien considéré chez les autres, qui naturellement riaient sous cape et tiraient les marrons du feu. Les hommes d'affaires de l'heure se penchent, au contraire, vers leur collectivité propre, sans fausse honte, pour lui apporter leur concours.

Il y a quelques mois, M. Sarto Marchand établissait la fondation Melchers où \$100,000 étaient mis de côté pour servir à la production de revenus destinés à aider les travaux de recherches de nature à favoriser l'expansion des nôtres. Dans notre livraison de septembre 1960, je signalais l'appel du vice-président de La Solidarité, M. Paul Plamondon, qui demandait aux Canadiens français de s'intéresser à sa compagnie d'assurance dont la politique ainsi avouée était, disait-il d'utiliser « l'argent que nous confient nos assurés pour être utilisé au seul avantage de la collectivité canadienne-française ». Il y a quelques semaines, c'était M. Narcisse Ducharme, président de La Sauvegarde, qui assurait la permanence canadienne-française définitive de son entreprise en transférant ses actions à la Société de Gestion d'Aubigny, elle-même sous le contrôle de la Fédération des Caisses Populaires Desjardins. Voilà maintenant que *Le Devoir* du 11 octobre annonce, en sa page financière, la création de la « Fondation Jean-Louis Lévesque », au capital de \$4,000,000 lequel capital est appelé à être rapidement doublé.

La formation d'un tel fonds est important en lui-même. Consacré au « développement de l'éducation et de la recherche dans la province », il constitue sans doute un début (car l'exemple entraîne), en vertu duquel nos hommes d'affaires en viendront à remplir intégralement leur rôle envers la collectivité par la pratique de cette vertu de munificence qui constitue en réalité un de leur

plus important devoir, en raison même des avantages que, grâce à leur talent sans doute, ils ont eux-mêmes retiré de la collectivité. Fait à souligner de deux gros traits: au moment où toute une classe d'intellectuels se sont détournés de ce travail d'éveil de la conscience de l'élite du monde des affaires, auquel *L'Action Nationale* travaille depuis 50 ans, pour mettre leur confiance dans la politique et la bureaucratie étatiques, la preuve leur est enfin donnée d'une façon éclatante que ce n'était pas peine perdue. Ces divers événements et gestes du monde des affaires prouvent que nous n'avons pas besoin pour aboutir de mettre en branle une politique de pays sous-développés, avec tous les risques socio-philosophiques qu'elle comporte pour le développement d'une maturité sociale et la sauvegarde des libertés personnalistes. Autrement plus riche et fécond sera notre épanouissement si nous pouvons en faire la manifestation d'une série d'initiatives libres par la mobilisation des forces sociales, au lieu d'avoir à nous appuyer sur la tutelle débilitante de l'État.

Mais ce qui est peut-être plus intéressant encore, pour le moment, ce sont les motifs que M. Lévesque lui-même a invoqué pour expliquer sa décision.

« C'est après avoir longuement réfléchi, dit-il, et surtout à la lumière de l'expérience difficile connue par d'autres financiers, que j'ai pris la décision d'établir cette fondation qui fera non seulement oeuvre utile et nécessaire dans la province, mais qui permettra encore aux nombreuses entreprises que je dirige, particulièrement à l'importante société de gestion que constitue la Corporation de valeurs Trans-Canada, de rester INDÉFINIMENT AUX MAINS DES NÔTRES. Il faut préparer l'avenir, et surtout garder dans la province ce que nous avons déjà acquis au prix de grandes difficultés. »

Cette prise de conscience des intérêts politiques de la collectivité est trop remarquable pour ne pas être enluminée.

M. Lévesque, du même coup, souligne que la trop grande poussée des initiatives étatiques en est rendue à menacer l'existence même de la propriété privée. « Pour que se perpétue, lui fait dire Le Devoir, ce rôle fort

utile au développement d'entreprises contrôlées par des capitaux canadiens-français, il est essentiel qu'une certaine proportion des actifs détenus soit confiée à une fondation car autrement, le risque demeure grand que ces entreprises nous échappent et que le fonds de roulement nécessaire à leur exploitation se retrouve un jour dans les caisses de l'État ». C'est un rappel significatif du fait qu'un régime qui veut favoriser les initiatives privées se doit de réformer certains régimes d'impôts dont les tendances, souvent inspirées par des conceptions socialistes sur les méchants profits, aboutissent finalement à la spoliation de la propriété et des patrimoines.

Espérons que le geste de MM. Marchand et Lévesque aura beaucoup d'émules. Pour sûr, si nos hommes d'affaires s'étaient éveillées plus vite à ce sens de leurs responsabilités nationales et sociales, bien des tendances déplorable de l'orientation de la pensée sociale chez nous en ces dernières années auraient pu être évitées. Mais rien n'est encore perdu, et une accentuation rapide du mouvement ainsi mis en branle serait susceptible d'avoir des répercussions inouïes sur notre avenir.

François-Albert Angers



Société de gestion d'Aubigny

La formation, par les Caisses populaires, de la Société de Gestion d'Aubigny mérite une mention particulière à un autre titre. Voilà également, dans le mouvement coopératif cette fois, un réveil qui était attendu depuis longtemps. Je le rappelais dans l'article de septembre sur la vraie histoire de nos banques d'affaires, c'est sur nos caisses populaires que nous aurions dû pouvoir compter, il y a déjà au moins 25 ans, pour lancer, sous forme d'une union de crédit coopératif à long terme,

la banque d'affaires à caractère populaire et national dont nous avons besoin. Malheureusement l'idée n'était pas mûre à l'époque; et ceux qui proposèrent de telles idées ne furent ni entendus ni compris.

Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire, même si ce qui est perdu ne se rattrape pas. Eût-elle existé, cette Société de Gestion d'Aubigny, que nous aurions pu fort bien la voir sauver Société d'Entreprises du Canada, quand s'est produit l'incident relaté dans l'article de septembre; et du même coup, faire passer aux mains des Caisses populaires notre plus importante compagnie de finance du temps: Laurentide Acceptance, aujourd'hui aux mains de Nesbitt Thomson. Mais, comme disent les Anglais, « Lets bygones be bygones », et pensons à l'avenir.

Si les Caisses populaires ont décidé de former la Société de Gestion d'Aubigny pour acquérir les intérêts Ducharme, espérons que c'est le signe certain d'une décision dorénavant prise dans les Caisses de s'orienter vers une plus grande participation à l'activité économique de la Province. Et que La Sauvegarde n'est que la première entreprise que nous voyons ainsi passer sous le giron des Caisses.

Notons que la formule qui a été proposée dans les années antérieures reste toujours valable. Pourquoi Société de gestion d'Aubigny resterait-elle une entreprise entièrement sous le contrôle des Caisses? Pourquoi, sans abandonner un contrôle assuré par 51% des actions votantes, Société de Gestion d'Aubigny ne mettrait-elle pas sur le marché des titres à offrir au public en partie sous forme d'actions ordinaires pour l'autre 49%, ainsi qu'en d'autres titres: actions privilégiées, débetures, obligations, etc? Ainsi pourrait-elle créer un marché pour ses titres et y associer le public de telle façon qu'avec le temps et la diversification des initiatives, le titre de Société de Gestion d'Aubigny pourrait devenir, pour une certaine proportion, un avoir de tout repos qui permettrait aux Caisses elles-mêmes d'orienter une partie de leurs réserves vers l'expansion économique de la province.

Il faut voir grand si nous voulons faire grand. Et si nous ne savons voir grand qu'à travers l'État, comment pouvons-nous espérer autre chose que le dilemme de l'étatisme ou du sous-développement ?

François-Albert Angers



Laissons les politiciens faire leurs élections

Depuis deux ou trois élections, il s'est développé chez nous une équipe d'éditorialistes, de moralistes et... de théologiens qui prétendent, en plein coeur des campagnes électorales, se faire les chiens de garde de la morale et de l'honnêteté électorale, et qui le font de telle façon qu'en définitive ils ne font preuve que de partisanerie. Il est curieux, en effet, que dans l'optique de ces éditorialistes, moralistes et théologiens, ce soient toujours les membres d'un seul et même parti qui commettent des excès. Et s'il en est ainsi, c'est que ces essayistes tolèrent facilement les accusations de vol, de fraude, de corruption, etc., contre tel ou tel homme politique; qu'ils ne voient rien de mal à ce qu'on le caricature comme sortant d'une bouche d'égout; qu'ils trouvent très raisonnable qu'on le traite de réactionnaire, même de fasciste, alors qu'ils sont des plus scandalisés qu'on dise d'un membre de l'autre parti qu'il est communiste, qu'il fait le jeu du socialisme, qu'il est gauchiste, qu'il veut établir le régime de l'école neutre dans Québec, etc.

Je ne nie pas qu'une chronique d'assainissement des moeurs électorales, même pendant une campagne politique, pourrait avoir du bon. Mais il la faudrait tenue par des esprits vraiment objectifs et impartiaux; non pas par des hommes qui se servent de cet outil plutôt

pour servir consciemment ou inconsciemment les intérêts d'un parti qu'ils préfèrent contre un autre qu'ils abhorrent envers et contre tout. La preuve de leur manque d'impartialité vient justement de ce qu'ils n'ont rien à dire de l'autre parti; ou qu'ils ne lui disent les choses qu'avec une infinie délicatesse.

À l'heure actuelle, cela est même plus grave, car ces personnes s'interposent, comme des écrans, entre l'un des partis et le public pour dissuader celui-là, directement ou indirectement, de prendre ses responsabilités et d'affronter le corps électoral sur des problèmes qui, qu'on le veuille ou non, sont devenus majeurs *et doivent faire l'objet de prises de positions électorales*. Je pense alors tout spécialement à l'effort fait pour déconsidérer un débat — qui en devenant électoral devra presque forcément se faire dans des formes d'expression excessives — autour des problèmes de l'école et de la philosophie sociale (mettant alors nécessairement en cause la doctrine catholique sur le plan social au sens le plus large) qui inspirera les législations des gouvernements respectifs à Québec.

Il ne sert de rien de prétendre que Johnson soulève l'épouvantail de la religion, ni pour M. Lesage de s'en tenir à cette contre-accusation, dans le climat actuel de la province. En cela j'estime que M. Johnson joue proprement son rôle de chef de l'opposition et qu'il tend à forcer le parti libéral à se prononcer clairement et ouvertement sur des questions qui sont vraiment en cause, et qui le sont au niveau même de la politique gouvernementale. Il ne sert de rien de se boucher les yeux, ni de jouer les autruches. Les mêmes personnes sont d'ailleurs les premières à se réjouir que tout, chez nous, soit remis en cause à l'heure actuelle et qu'il y ait un bouillonnement d'idées, qu'il faut dans l'ensemble considérer comme salubre. Les mêmes personnes, en dehors des temps d'élection, accordent le plus souvent leur confiance au parti libéral en raison même de l'espoir qu'ils ont d'obtenir de lui certaines transformations plus ou moins radicales, selon les cas

et les personnes. Beaucoup de ceux-là ne se cachent pas pour dire qu'ils ne sont pas NPD uniquement en attendant de voir jusqu'où ira le parti libéral; et il est notoire que dans la bouche de toutes ces personnes comme dans les journaux où certaines d'entre elles écrivent, René Lévesque est identifié comme l'homme qui pense ainsi et qui quittera le parti libéral dès qu'il se rendra compte qu'il ne peut plus en obtenir des concessions à un certain radicalisme.

Quel radicalisme ? Bien sûr, cela n'est pas très clair. Bien sûr, il n'est pas prouvé que ce sont les idées du Dr Mackay ou celles de Jacques Ferron, pas plus que celles de Gérard Pelletier ou d'André Laurendeau qui l'emporteront finalement. Et bien sûr, encore, selon que ce serait les unes ou les autres, ou celles d'autres personnes encore, aux idées soient plus avancées ou plus traditionalistes, les choses peuvent tourner très différemment. Mais ce débat est engagé, engagé d'une façon sans aucun doute vitale pour l'avenir du Québec; il est engagé, au surplus, au niveau de la politique puisque c'est de l'État même que la plupart des partisans de certaines idées nouvelles attendent les réalisations. Ce débat, qu'on le veuille ou non, met en jeu des problèmes qui touchent à la religion.

De loin ? Oui, certainement, de très loin et même pas du tout, s'il s'agit de la concevoir en termes de possibilité d'aller à la messe, de liberté d'exercice du culte ? Peut-être pas de si loin, je dirais même certainement pas, s'il s'agit par exemple de déterminer si nous continuons à nous considérer comme une communauté française et catholique et qui voudrait le rester intégralement tout en reconnaissant la liberté de pensée et de conscience de ce qui n'est encore qu'une minorité d'agnostiques ou de laïcisants, disons même au meilleur sens du mot. S'il s'agit de décider si notre gouvernement de Québec doit se considérer comme un gouvernement d'une majorité catholique, à qui il doit donner une législation directement et immédiatement inspirée par la doctrine sociale de l'Église; ou simplement comme

un gouvernement pluraliste, consentant à se laisser dériver au gré des influences du moment... et de ses exigences électorales les plus immédiates. Ce problème est en plein dans le champ de notre actualité, et doit être envisagé.

M. Johnson fait la campagne d'une façon maladroite ? Il fait de la démagogie autour de cette question vitale et délicate ? C'est quasi-inévitable en période électorale. M. René Lévesque n'en fait-il pas autant avec la nationalisation de l'électricité, qui est non moins délicate à mon sens, et qui au fond soulève des problèmes du même genre ? C'est là que je dis : laissons donc aux politiciens le soin de faire leurs élections.

Je doute d'ailleurs que cette intervention-bouclier en faveur de M. Lesage soit habile, ni utile au parti libéral. Si M. Johnson est vraiment malhonnête et maladroit, laissons au parti libéral lui-même le soin de le confondre. En adoptant le rôle de la mère-poule, qui intervient sans cesse à la place des enfants dans les échanges entre le père qu'elle trouve trop sévère et les enfants à qui elles suggèrent les réponses de couverture, les amis de M. Lesage et de M. Lévesque ne font que les rendre plus suspects aux yeux de toute une partie de la population.

Car pour avoir parcouru passablement la province, à l'occasion de conférences et congrès de toute sorte au cours des dernières années, j'ai l'impression que M. Johnson n'essaie pas de soulever un épouvantail pour effrayer la population ; il utilise pour des fins électorales — sincères ou non sinon qu'il veut vraiment ou non remédier à une situation qui a tout de même ses bases dans certaines législations provinciales actuelles — un sentiment d'inquiétude qui est très répandu dans toute une partie de la population. Mis à part les excès de langage, il la soulève à un moment où il est en somme opportun de la soulever, jouant ainsi son rôle d'oppositionniste pour forcer le parti gouvernemental à vraiment exposer au peuple, à l'occasion de l'élection, sa véritable politique sur diverses questions cruciales.

À mon sens, MM. Lesage et Lévesque n'amélioreront pas leur situation, ils la gâteront plus tôt en se contentant de dénoncer l'exploitation de la religion par l'Union nationale. Cela satisfait leurs partisans déjà convaincus; cela ne fait qu'inquiéter davantage ceux qui ont des inquiétudes. M. Lesage et Lévesque peuvent confondre Daniel Johnson en un tournemain. Ce sera en donnant au peuple des assurances claires et précises sur leur attitude relativement à tous les points ou accusations que soulève M. Johnson. Autrement, ceux qui ont les inquiétudes qu'exprime M. Johnson les soupçonneront de duplicité.

Et alors, ou bien le gouvernement Lesage est sûr de se faire élire sans cela; et il peut évidemment passer outre, se gardant ainsi les mains libres pour donner éventuellement, à son aile gauche, toutes les satisfactions qui lui paraîtront appropriées à cimenter le parti libéral actuel. Ou bien il estime que M. Johnson peut réussir à détourner de lui la population qui, à ce moment, démontre qu'elle ne veut pas d'une politique trop radicale; et s'il veut être élu, il devra, dans le cas des points de vue en cause et qui ont trait à notre fidélité aux traditions, donner au peuple, comme en juin 1960 sur l'autonomie et le nationalisme, les garanties et les assurances dont il a besoin pour pouvoir faire encore confiance au parti libéral.

François-Albert Angers



Économique et culturel ¹

Faut-il vraiment que le Canada français commande des réalisations économiques majeures pour que sa culture soit respectée ? L'économique a chez nous, à l'heure actuelle, une telle cote d'amour que 70% des éducateurs croient que si; il n'y a pas à douter qu'il y a un demi-siècle, le pourcentage pour l'opinion inverse eût encore été plus fort.

Seulement 12% des commentaires vont dans un sens qui pourrait être considéré comme la réaction traditionnelle: *la culture n'a rien à voir avec l'économie*. Deux commentaires, parmi ceux-là, vont même jusqu'à indiquer une antinomie possible entre les deux, constituant la trace d'une pensée qui craint de voir la recherche des succès économiques devenir un danger pour la culture. Mais ce sont les deux seuls; les autres s'en tiennent à exprimer l'idée qu'en somme, lier économie et culture c'est mal poser le problème.

Cette position essentialiste se complète de 38 autres commentaires, ou environ 20% du total, qui insistent d'abord sur le fait que la culture n'est pas de soi une question économique, que l'essentiel n'est donc pas là, mais que les succès économiques peuvent avoir un bon effet sur son développement si l'essentiel est d'abord bien assuré. En tout, près du tiers des commentaires tiennent donc à insister sur le caractère proprement intellectuel et spirituel de la culture.

À l'autre extrême, seulement 5% environ des réponses font de l'économie l'un des éléments de base de

1— On trouvera l'analyse générale de toutes les questions et réponses au numéro de *L'Action Nationale* de mai-juin 1962; et les commentaires relatifs aux questions 1 à 5 respectivement dans *L'Action Nationale* de mai-juin (1— Rester Canadien français: avantage ou désavantage; 2— Composantes du type canadien-français; 4— Enseignement de l'anglais avant la 7^e année et survivance), de septembre (3— Catholicisme et pensée nationale), et d'octobre (5— Dangers du milieu anglophone nord-américain).

la culture. Tous les autres, sans exprimer leur position sur la nature de la culture, expriment leur opinion affirmative quant à l'importance de l'économie comme moyen de faire rayonner la culture. Dans l'ordre du nombre de réponses reçues, les raisons données sont les suivantes :

- 1 — la maîtrise de l'économie est un élément de puissance qui permet d'agir plus efficacement (19%) ;
- 2 — l'atmosphère matérialiste de notre époque rend indispensable la puissance économique pour le rayonnement d'une culture (18%) ;
- 3 — c'est le moyen de se faire respecter (12%), argument qui se rapproche fort du précédent sans pour autant le recouvrir entièrement ;
- 4 — cela contribuera à donner plus de fierté d'eux-mêmes aux Canadiens français (4%).

Le résidu des commentaires, ou environ 10%, se contente d'indiquer que l'économie est un élément de la culture, mais pas le seul.

Enseignement primaire

A — MONTRÉAL

- Contre la force, rien ne peut.
- Le pays est jeune et parfois l'argent prédomine dans bien des cas.
- La culture s'appuie d'abord sur l'économie.
- Pour une part, étant donné l'importance accordée aujourd'hui aux succès économiques.
- Par exemple, lorsque le gouvernement pourra aider financièrement les universitaires, les élèves pauvres mais intelligents pourront avoir accès à l'Université.
- Un peuple vaut par sa culture. Et la culture en tout domaine est facteur d'influence.
- Le jour où le Québec sera économiquement fort, la confiance renaîtra d'elle-même chez les Canadiens français.
- L'économie en main nous donnera des postes de Commande.
- Si des Canadiens français peuvent se décider à s'installer dans le monde des affaires et faire progresser notre pays au point de vue économique — nous serons respectés...
- Chacun doit participer au plan d'économie.
- Parce que, dans notre monde actuel, une culture prend de l'influence quand elle tient bien en main, une force économique.

- Le facteur économique est très important, on ne peut travailler sans lui.
- Quand on comprend bien ce que signifie le mot « indépendance ». Actuellement, nous sommes à la merci des autres sur ce plan.
- *L'économie* est la base et le soutien de tout effort culturel.
- C'est certain qu'une réalisation économique majeure aidera à imposer le respect . . .
- Il y a du vrai — mais quand le Canadien français accède à une vraie culture par ses oeuvres — il imposera le respect — qu'il la prouvera.
- C'est le critère universellement accepté (je ne le juge pas . . .)
- . . . jusqu'à un certain point : des réalisations économiques importantes étant toujours le signe d'une certaine puissance . . .
- Les réalisations écon. aideront à répandre la conn. du milieu C.F.
- Une personne riche est toujours aimable, intelligente, belle, etc.
- Car beaucoup d'autres cultures auront besoin d'aide financière et d'aide d'intellectuelle parce que chez le Canadien, il y a du nouveau dans ses idées et ses projets.
- Bien sûr, mais pour ce faire il faut posséder un minimum de moyens pécuniers, et énergiques.
- Voir le No 5. Le contraire serait de supposer que des pays européens tel que la Hongrie, etc. seraient voués à l'assimilation par ceux qui l'entourent — non sens.
- Oui, car l'économie selon moi est essentielle à la « vie » de la culture canadienne-française.
- Oui, mais pas nécessairement : la valeur humaine des individus commande le respect.
- Le facteur économique est trop important pour le délaisser et travailler sans lui.
- Le facteur économique est très important.
- Devant des réalisations économiques majeures s'impose le respect et l'admiration. Sur des bases aussi solides notre culture française se consolidera.
- Elle aura alors fait ses épreuves et commandera certes le respect dû.
- C'est parce que nous vivons à une époque plus matérialiste, seules les civilisations anciennement peuvent échapper à cela.
- Il faut avant tout que la base soit solide.
- Ça pourra y contribuer mais ce n'est pas l'unique facteur.
- Le besoin d'expansion individuelle des personnalités passe avant l'économie.
- Les réalisations économiques peuvent aider au succès mais je doute de leur efficacité absolue.
- Une culture s'appuyant sur des richesses matérielles est pauvre quoique les mécènes ne sont jamais assez nombreux.

- Il y a en ce moment du très bon dans notre culture, mais nous sommes jeunes.
- Réalisations littéraires, culturelles pas nécessairement économiques.
- Le respect ne sera commandé seulement quand la foi dominera.
- Ce n'est pas la seule condition car peut-être faudra-t-il renoncer au patriotisme.

B — HORS DE MONTRÉAL

- On ne croit qu'à ce que l'on voit, il faut des preuves tangibles, ça donne et aide la conviction.
- Parce que l'on verra l'avantage de lutter pour la culture canadienne-française.
- Pour le rythme de vie actuelle où l'influence monétaire joue un rôle fantastique et déplacé.
- Quand les Canadiens seront à la tête de puissantes industries, etc.
- Oui, car les réalisations économiques majeures ont beaucoup d'influence sur le milieu.
- Lorsque les Canadiens français seront à la tête des industries et des réalisations économiques majeures.
- On reproche aux Canadiens français de n'avoir pas le sens des affaires. A eux de faire leurs preuves.
- Parce qu'elle est digne de respect et quand elle s'affirmera, elle n'aura pas de difficulté à commander.
- Les Caisses d'Economies, Assurances-Vie, Société St-Jean-Baptiste, et tous nos groupements sont autant de réalisations qui commandent déjà le respect de la culture canadienne-française.
- Parce qu'elle détiendra le monopole de l'industrie.
- Tout dépend de la valeur morale des chefs d'entreprise et de ses collaborateurs.
- Il est évident que plus l'on verra de progrès, plus l'on s'attachera à la culture C.F.
- Les Canadiens auront alors confiance en leurs propres ressources.
- Le respect n'est pas fruit de la richesse mais bien de la culture.
- Non, car la culture canadienne-française ne demande pas seulement des réalisations au point de vue économique.
- Economie et culture sont des choses tout à fait différentes.
- La culture c.f. commandera le respect quand elle aura vaincu la pression qu'exercent sur notre milieu les 200,000,000 d'anglophones.
- Je me demande pourquoi ???
- Pour certains milieux peut-être, mais il existe certainement des gens qui comprennent un autre langage que l'argent.
- Si cela arrive, ce sera dans un temps bien éloigné, car les gens n'aiment pas assez l'instruction.

- Les réalisations économiques ne sont pas du ressort de la culture C.F. Que le gouvernement soit C.F. oui.
- La culture de notre langue n'a pas à mon sens à s'appuyer, pour vivre sur des conditions d'ordre économique.
- Cela aide; il ne me semble cependant pas nécessaire encore moins essentiel d'avoir à son actif des réalisations majeures; c'est cependant à souhaiter.
- Pas seulement en ce domaine « secondaire » quoiqu'important.

Enseignement secondaire et universitaire

A — MONTRÉAL

- Une nation s'impose par son prestige économique, à moins d'avoir une culture quasi millénaire.
- Cela ne nuira certes pas. Actuellement tout ce qu'elle a pour comm. le respect, c'est sa valeur intrinsèque. C'est abstrait.
- L'économique de nos jours joue un rôle prépondérant. Pourquoi toujours laisser aux autres ce domaine. Nous aurions beaucoup à gagner en nous y intéressant. Les hommes capables manquent-ils ou les capitaux font-ils défaut ?
- Jusqu'à un certain point. Seules des réalisations économiques ne suffiraient pas, il faut des réalisations artistiques et culturelles, etc.
- L'économique jouera un grand rôle : reprendre nos richesses naturelles aux mains des étrangers pour une bonne partie; diminuer la force accaparante des capitaux étrangers... etc... Oui, l'économique jouera un bien grand rôle... mais après, préalablement, la formation de base philosophique...
- Ce serait un facteur très utile, mais qui ne vaut pas s'il est seul.
- La masse du peuple regarde surtout ce qui paraît.
- Je le crois. Quand on ne sera plus sous la puissance de capitaux étrangers, le peuple se sentira grandi et obligé à tenir un rang culturel respectable.
- Le C-F prouvera qu'il est une valeur, autre chose qu'un mouton.
- Oui, mais pas seulement sur cela. Nos réalisations économiques demeureront toujours à la mesure de notre taille numérique... Ayons une économie saine, un standard de vie honnête, et nous produirons...
- Je le crois, car sans une forte structure économique canadienne-française, il n'y a pas moyen de n'être pas « absorbés » par l'élément anglo-saxon...
- Même si à première vue cet aspect semble secondaire, je le crois indispensable.
- Je le crois car une économie bien établie serait le gage de tous les succès dans tous les domaines.
- Car il faut bien le dire en ce siècle d'argent... la valeur monétaire en impose à tous les peuples.

- Nous sommes en retard dans ce domaine. Quand se décidera-t-on à faire de nos richesses une expl. C. Fr.
- Cela aidera sûrement (mais) (et) il importe essentiellement que nos Canadiens français donnent une plus large part à l'éducation, parce que celle-ci est la base de la qualité d'un peuple. (voir aussi 17)
- A cause de l'influence.
- Comment construire un empire sans matériels de *base*: réalisations économiques majeures. Et la culture exige de s'appuyer sur qq. vie suffisante au p.d.v. matériel !
- Toute culture véritable suppose un « standing » de vie économique élevé.
- L'Anglais a dominé le monde parce qu'à un moment de l'histoire l'Angleterre a dominé le monde au point de vue économique.
- En partie — l'argent mène le monde, malheureusement.
- On n'a jamais vu aucune institution survivre sans base économique.
- Une société incarnée a besoin d'être forte économiquement pour s'affirmer. Matière et esprit se complètent.
- Car le côté économique est franchement anémique au Québec; et c'est ce qui fait les $\frac{3}{4}$ de la force d'un pays.
- La majorité des gens est « utilitaire » et se laisse bien influencer par les statistiques budgétaires et les chiffres ronds. Quand nos industries pourront produire de ces documents, il est sûr que toutes ces personnes auront plus confiance en la mission et en la valeur de leur peuple canadien-français.
- Sans cela elle fait piètre figure. Il nous a manqué jusqu'ici cette partie concrète. Il reste indéniable dans notre histoire que l'Eglise a été la plus réaliste, la plus constructive. La laïcité souvent s'est contentée de faire de la théorie, des discours. **INDENIABLE**, si vous savez votre histoire.
- Il faut bien admettre et surtout aujourd'hui, que l'argent mène le monde. Les autres nations comme les individus aiment des réalisations fastueuses.
- L'expérience et l'histoire prouvent que les grandes nations se sont manifestées au monde par leurs réalisations économiques et littéraires.
- Le prestige de ces réussites en a toujours imposé à plus forte raison dans un siècle aux actes spectaculaires.
- Lorsque des Canadiens français auront réussi à se créer une place au soleil grâce à leurs réalisations, cette élite, car il faut que ce soit l'élite, commandera le respect de ses compatriotes et des autres groupes ethniques du Canada.
- C'est sûrement une faiblesse de ceux qui ont enseigné un patriotisme... sans appel à l'économie !
- C'est un fait. Celui qui a l'indépendance économique est bien près de l'indépendance politique. Ce qui ne signifie pas néces-

- sairement séparatisme à moins que tous les essais loyaux se révélaient inutiles.
- Mais il ne faudrait pas croire cependant que des réalisations économiques majeures pourront seules commander le respect de la culture canadienne-française.
 - C'est évident. Il faut s'engager davantage.
 - Surtout chez les Anglo-américains trop naturellement habitués à juger les gens selon leurs réalisations matérielles.
 - C'est un fait indiscutable. Nos contributions seront soutenues au moment où nous pourrons nous imposer économiquement.
 - Oui aux yeux de certaines puissances économiques capables à leur tour d'influencer les intérêts par la publicité . . .
 - Nous sommes à une époque où les valeurs matérielles l'emportent dans l'estime de bien des gens . . . alors . . .
 - Un minimum de confort est nécessaire au développement de toute personne. Les conditions économiques conditionnent la culture française.
 - Cela lui ajoutera un atout certain, mais nettement insuffisant. Notre première force doit demeurer notre esprit, notre foi, notre civilisation, notre langue.
 - C'est notre plus grande faiblesse — on aurait avantage à refaire l'économie chez-nous.
 - Quand nous tiendrons un guidon sur deux nous aurons de l'influence.
 - Même si ce n'est pas un facteur essentiel, il peut ajouter au rayonnement de la culture française.
 - A ce moment-là ? elle (culture) présentera de par son autonomie des optiques différentes.
 - Car c'est souvent le critère des anglophones et même des nôtres.
 - C'est un des facteurs.
 - Surtout quand prendra fin le paradoxe des capitaux canadiens-français alimentant l'économie anglophone.
 - Ça ne donne rien de se battre avec les idées même les plus idéalistes, si l'on ne possède pas de quoi se nourrir et si l'on fait figure de parent pauvre.
 - A cause de l'influence et de la survie possible de notre groupe comme tel.
 - J'en suis persuadé.
 - Cela ne nuira certainement pas.
 - Elle commande déjà un certain respect qui s'accroîtra avec des réalisations économiques majeures.
 - Oui, si cette réalisation économique est de mettre la finance au pas des réalités, enlevant ainsi les entraves artificielles qui étouffent les plus beaux enthousiasmes.
 - On s'est senti inférieurs parce que pauvres. De plus le C-F a trop peur du risque. Il lui faudrait des cours sur la Bourse et sur les placements.

- Les grandes civilisations ont atteint leur sommet durant des périodes économiques fructueuses.
- La maîtrise économique entraîne la m. politique, puis la maîtrise de l'éducation qui est essentielle à la culture.
- Ça peut aider dans une large mesure.
- Le rayonnement culturel d'un pays semble être en dépendance certaine de son rayonnement économique et politique.
- Actuellement, nous manquons de fonds et notre économie n'a pas assez de valeur pour obtenir le respect.
- Je le crois, car ce domaine contribue au prestige d'une culture qui doit être effective à tout point de vue.
- Le mouvement est déjà commencé. Dans le monde actuel le facteur économique a une grande importance. Des réalisations majeures susciteront fierté et ambition chez nos compatriotes, admiration, respect, confiance de la part des autres.
- Car les Néo-canadiens vont du côté anglais à cause de sa richesse. (à 95%) (J'ai enseigné à des Néo-Canadiens)
- Evidemment parce que c'est une occasion et non la moindre de nous affirmer de par le monde. Si nous restons sous le boisseau nous serons toujours des étouffés et des amoindris. Une culture n'est pas uniligne; elle est un ensemble de forces harmonieusement agencées.
- En ce sens que les réalisations économiques majeures seront une confirmation de la qualité de la culture canadienne-française. La culture c.-f. devenue adulte commandera le respect.
- Le respect de ceux qui n'estiment que ces réalisations.
- Forcément. Toutes les grandes civilisations ont *d'abord* été riches. Quand nous serons riches nous serons respectés.
- Les gens jugent plus sur l'avoir que sur l'être.
- Il n'y a pas de doute à cela.
- Nous nous sommes gargarisés trop longtemps de notre supériorité culturelle. Les oeuvres à l'appui de cette thèse sont... ?
- C'est là le mal. Il est presque incurable. Les réalisations d'envergure appartiennent à l'étranger. Saurons-nous en sortir ? Quelle fabuleuse somme d'argent cela représenterait si aujourd'hui on décidait de reprendre notre bien.
- Nous aurons alors plus de poids; les gros prennent beaucoup de place, c'est pourquoi on les remarque.
- Cela va de soi. On n'aime pas ce qui nous diminue, on aime ce qui nous grandit.
- Sans exagérer, en ce moment, notre culture sera plus tentante.
- Car l'influence anglaise repose sur son influence économique.
- L'économie est la clef qui donne la valeur à toutes nos autres valeurs. Et dans notre monde actuel, la seule voix pour se faire entendre, c'est parler économie.
- Dans le contexte actuel, les jeunes qui pensent à leur avenir et qui voient que seuls les Anglais sont en mesure de les embaucher

- se demandent ce que peut leur apporter leur culture.
- Car nous sommes en présence d'un tout qu'on ne peut démembrer (économie, politique, activités de toutes sortes).
 - L'économie demeure un facteur secondaire. Cependant, au XX^e siècle, cet aspect en impose à plus d'un. Il nous faut donc nous employer à le développer.
 - Que chaque citoyen canadien-français défende ses droits et parle bien sa langue et tout ira mieux.
 - La culture canadienne-française n'a rien à voir avec les réalisations économiques.
 - Quand elle s'appuiera sur des « personnalités » canadiennes-françaises.
 - Ce ne sont pas les seules réalisations qui doivent importer.
 - Il faut tenter la conquête de certaines de ces réalisations, mais ce respect nous viendra par la valeur de notre civilisation actuelle en « devenir ».
 - Pas totalement. Toutefois je crois au rôle de l'économie dans la conquête d'une reconnaissance de valeurs au Canadien français.
 - Il n'est pas question de faire respecter nos droits puisqu'on nous les accorde.
 - Parce que la culture ne commande pas nécessairement le respect parce qu'elle s'appuie sur de grandes réalisations économiques même si ces dernières peuvent l'aider.
 - Cela pourra lui être utile. L'exemple des Américains se passe de commentaires.
 - Il existe des critères de valorisation plus importants que le succès d'ordre économique. Je pense, par exemple, au rayonnement intellectuel, (sciences et arts) à la valeur morale, au comportement social, facteurs par lesquels la communauté canadienne-française sera valorisée.
 - La culture ne s'appuie pas sur ces réalisations, ce sont elles qui doivent sortir de la culture.
 - Le respect n'est pas une chose qui s'impose mais un sentiment qu'on ressent ! Le respect vient bien plus de la connaissance, de l'amour, que de la peur et la crainte.
 - C'est ridicule; c'est éviter le problème.
 - Ce n'est pas la richesse matérielle qui fait la valeur d'une culture. Elle provient plutôt d'une mentalité populaire ouverte à tous les domaines de la culture canadienne-française : arts, commerce, industrie, sport, éducation.
 - Cependant les réalisations économiques majeures seraient d'un précieux appoint.
 - Ce n'est pas par ce point qu'elle commandera le respect.
 - La culture d'un pays est l'expression de l'âme d'un peuple et non de la matière qui compose son économie.
 - Absolument, non. Pratiquement, aujourd'hui : oui. A cause de la présence, à l'intérieur même du cœur de la nation, le Québec,

des intérêts économiques anglophones. Autrement, nous ferions comme les nations pauvres, mais libres, unilingues et capables de production culturelle de qualité.

- Cet appui est excellent, nécessaire; pour assurer les conditions de la culture. Mais une culture très élevée, réelle, n'en a pas nécessairement besoin. Molière n'a pas besoin de la France.
- Ceux qui estiment une nation, par cela respecteront les Can. fr. quand ils sauront faire de l'argent et j'espère que nous apprendrons à en faire, *pour le progrès de la collectivité*. Je pense qu'il se trouve aussi des gens qui apprécieront aussi nos talents dans d'autres domaines — ceux des arts, surtout.
- L'idée du séparatisme voudrait l'exprimer. L'avenir se prononcera.

B — HORS DE MONTRÉAL

- Libération des capitaux étrangers et usage à l'intérieur du pays.
- Actuellement, c'est ce qui paraît attirer le respect des autres pays.
- La pauvreté d'un groupe.
- Car l'argent contrôle tout. Nos industries et notre commerce vont leur train, anglicisant les nouvelles générations.
- Nos anglophones en général ne s'émeuvent que par l'économie.
- C'est un fait historique : toute civilisation brillante est appuyée sur des bases économiques solides.
- Et pour en arriver là il est indispensable de s'assurer l'autonomie politique i.e. l'indépendance.
- Nous sommes dans un siècle où le matérialisme prévaut.
- Ça ne nuira certainement pas car aujourd'hui on mesure tout au signe de piastre.
- Voilà une de nos grandes faiblesses ! Notre économie aux étrangers. Pour « compter » réellement il nous faudrait autre chose que des mots, des capitaux, etc.
- Oui, nos échecs répétés dans ce domaine nous rendent défiants, les uns envers les autres. Comment commander le respect aux autres si nous n'en avons pas pour nous-mêmes. De plus il faut des raisons de fierté !
- La culture doit croître parallèlement à la technique.
- Il faut un corps vigoureux pour favoriser un meilleur travail de l'âme (la culture).
- Nous n'avons pas assez de réalisations.
- Elles faciliteront l'adhésion et encourageront les efforts.
- On ne respecte un peuple que s'il est riche.
- A cause d'une mentalité existante : à condition d'avoir une valeur marquante aussi.
- cf. No 8 — La liberté politique est un vain mot sans la liberté économique.

- Ces réalisations peuvent jouer un grand rôle.
- Toutes les réalisations par les Canadiens français aideraient certainement à commander le respect.
- Pour être respectés, il faut le mériter. Nous respectons quelqu'un qui a donné ses preuves... Alors prouvons que nous valons les anglophones.
- Ou tout du moins, ce sera un avantage incontestable.
- A tout, annonce sert !
- Plus nous aurons de réalisations à notre crédit, plus nous attirerons les regards et plus nous commanderons le respect.
- Le plus vite, tant mieux ! Le plus concrètement, toujours tant mieux !
- Parce que la grande force aujourd'hui c'est l'argent. C'est ce qui fait foi de tout.
- C'est certainement une manifestation de culture, mais pas la plus importante.
- C'est bien sûr, que les Canadiens commenceront à s'aimer quand ils auront quelque chose bien à eux.
- Les réalisations économiques reflètent de la culture. Elles ne sont pas les seules façons de commander le respect.
- Ce n'est pas la *seule* condition, mais nous commanderons le respect *seulement* quand cette condition sera aussi remplie.
- C'est l'état actuel de la civilisation occidentale. On admire les réalisations économiques.
- Cela donnera pleine confiance aux Canadiens français.
- Chacun de nous, qui aime sa patrie, devra se plier à ses exigences afin qu'elle devienne de plus en plus forte.
- Quand les Canadiens seront à la tête de leurs industries.
- La vraie valeur est au-delà des contingences, elle les dépasse d'emblée. Le spirituel l'emportera toujours sur le matériel pour ceux qui ont des justes critères ou des normes d'appréciation objectives tout autant que valables.
- Elle appréciera le respect déjà acquis et commandé par la « personne sociale » qui s'affirme par ses idées et ses propres qualités avant la force de son bras, i.e. l'argent.
- Pas nécessairement. Une nation peut s'imposer à la face du monde davantage par sa culture, i.e. La France.
- Ça peut aider, mais la culture d'un peuple n'est pas toujours en rapport avec son économie, ex. — la France.
- L'économie ne tient pas la première place dans le patriotisme.
- La culture canadienne-française n'est pas en vue surtout des réalisations économiques.



TABLE DES MATIÈRES

ÉDITORIAL

Histoire du mouvement 197

RICHARD ARÈS

Le recensement de 1961 206

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

Le problème de l'électricité — III 217

MICHEL BROCHU

Transports et communications dans un Québec indépendant 225

JEAN GENEST

Le problème scolaire en France contemporaine 247

JEAN CHARETTE

Finances, pour ou contre? 260

JACQUES POISSON

Anglicismes 264

JACQUES SAINT-YVES, FRANÇOIS-ALBERT ANGERS

Les dix millions du député 267

Elections provinciales 269

Signes de maturité 277

Société de gestion d'Aubigny 280

Laissons les politiciens faire leurs élections 282

ENQUÊTE

Economique et culture 287

ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES

(Strictement en gros)

*Une expérience d'au delà d'un demi-siècle
au service des*

ARCHITECTES — ENTREPRENEURS
COMMUNAUTÉS — INDUSTRIES
MARCHANDS

Le temple de la lumière"



Ben BÉLAND, président — Jean BÉLAND, Ing. P., sec.-trésorier
7152, boul. ST-LAURENT Montréal — CR. 4-2465

Une réédition

HISTOIRE DU CANADA FRANÇAIS

par

M. le chanoine Lionel Groulx

Il faut signaler, ne fût-ce que par une note très rapide, cette réédition.

On sait que cette synthèse fut d'abord donnée en causeries à la radio, grâce à la collaboration de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal dont cette initiative n'est pas la moins méritoire.

L'Action Nationale avait, par la suite édité l'oeuvre retouchée en quatre volumes. Fides la réédite en deux gros volumes reliés dans sa collection "Fleur de Lys". Ce magnifique travail d'éditeur marque à sa façon le 25^e anniversaire de la Maison.

"L'histoire du Canada français" de M. le chanoine Groulx a peu de rivales. Elle est l'oeuvre d'un homme qui a cherché la vérité à partir des documents accessibles, qui l'a exposée dans une langue vivante, et qui reste le plus grand de nos historiens.

En écrivant "L'histoire du Canada français", M. le chanoine Groulx a eu le grand mérite de ne pas rougir de son catholicisme et de ne pas mépriser ses compatriotes. Ici, à L'Action Nationale, on le lui pardonne !

L'oeuvre a une valeur permanente. La réédition est bien conçue pour en faciliter la diffusion.

Dominique Beaudin

En vente dans toutes les librairies et chez

FIDES

25 (est), rue Saint-Jacques
Montréal

(\$10. les deux volumes)



ÉPARGNER
... c'est bien ...

INVESTIR
... c'est mieux!



**LES PLACEMENTS
COLLECTIFS INC.**

vous aident à mieux investir!

BUREAUX À: MONTRÉAL, QUÉBEC, ST-HYACINTHE,
ST-JÉRÔME, SHERBROOKE, TROIS-RIVIÈRES.

Qui a santé a tout

... et qui possède un système de chauffage en bon état peut affronter l'hiver le plus rigoureux. *Recourez aux services de nos techniciens et ouvriers spécialisés* : installation, réfection, entretien... tout est exécuté impeccablement et rapidement !

**Travaux en chauffage-plomberie
pour institutions religieuses**



VI. 9-4107
360 est, rue Rachel
Montréal

LA SOLIDARITÉ

Compagnie d'assurance sur la vie

925, chemin Saint-Louis
Québec

Président
ALBERT BOULET

Directeur général
CHARLES POIRIER

LA. 4-1167

3605 est, rue Ontario, Montréal

Roch Grenache

Grenache
INC.

CRÈME GLACÉE
BEURRE DE CARAMEL
CONFITURES et MARINADES

GRENACHE INC.

Bureau : 1504, rue Davidson

LA. 6-7771

Hommages du

**LABORATOIRE
N A D E A U
L I M I T É E**

SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES

MONTREAL



Une MUTUELLE D'ASSURANCE
intégrée à l'économie
du Canada français



UNE VARIÉTÉ
DE PLANS D'ASSURANCE MODERNES
RÉPONDANT
À DES BESOINS MODERNES !

L'  CONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

41 ouest, rue St-Jacques, Montréal - Victor 5-4291

JOLIETTE — ST-JEAN — QUÉBEC — SHERBROOKE — OTTAWA

Avec les hommages de



**LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA**
Votre partenaire

VICTORY TOOL & MACHINE CO. LTD.

Dollard Mathieu, président

Machinerie générale Manufacturiers de Convoyeurs à rouleaux,
à courroie, et à chaînes Monte-charges

WE. 3-1138

250, rue Rose de Lima

Montréal

Hommages aux collaborateurs de

L'ACTION NATIONALE

J.-R. GRÉGOIRE

QUINCAILLERIE



LA. 4-1167

3605 ouest, rue Ontario, Montréal

petit train va loin...



...LA PETITE ÉPARGNE AUSSI

OUVREZ UN COMPTE À LA

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

600 bureaux au Canada

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

La Sauvegarde

ACTIF	\$52,600,000
ASSURANCES EN VIGUEUR	\$261,900,000
PROTÉGEANT	112,000 assurés

Ce sera un titre de gloire pour LA SAUVEGARDE que d'avoir été la première compagnie canadienne-française à s'aventurer sur un terrain qui semblait jusqu'alors réservé à d'autres. Durant longtemps, elle fut la seule, mais ses succès encouragèrent les initiatives et facilitèrent la naissance des compagnies canadiennes-françaises fondées au cours des dernières années et auxquelles nous souhaitons le plus grand succès.